



HAL
open science

**L’habitat chasséen de Champ Madame et
Artière-Ronzière à Beaumont (Puy-de-Dôme).
Structuration, architecture et fonction du bâtiment 3**
Sylvie Saintot, Christian Le Barrier, Manon Cabanis, Catherine Georjon,
Dominique Lalai, Ghislaine Macabéo, Julia Wattez

► **To cite this version:**

Sylvie Saintot, Christian Le Barrier, Manon Cabanis, Catherine Georjon, Dominique Lalai, et al.. L’habitat chasséen de Champ Madame et Artière-Ronzière à Beaumont (Puy-de-Dôme). Structuration, architecture et fonction du bâtiment 3. De la maison au village - L’habitat néolithique dans le Sud de la France et le Nord-Ouest méditerranéen, pp.99-121, 2009, 978-2-913745-39-1. hal-03287496

HAL Id: hal-03287496

<https://hal.science/hal-03287496>

Submitted on 21 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sylvie SAINTOT
et Christian LE BARRIER
avec la collaboration
de Manon CABANIS,
Cathy GEORJON,
Dominique LALAI,
Ghislaine MACABÉO
et Julia WATTEZ

L'habitat chasséen de Champ Madame et Artière-Ronzière à Beaumont (Puy-de-Dôme). Structuration, architecture et fonction du bâtiment 3

Résumé

Au cœur de l'habitat chasséen de Champ Madame et Artière-Ronzière à Beaumont en Auvergne, le bâtiment 3 représente, tant d'un point de vue architectural que culturel, la construction la plus symbolique du site. La structuration interne de ce bâtiment de 8 m x 12 m, élevé sur des tranchées de fondation profondément ancrées au sol, évoque les constructions italiennes de San Andrea di Travo en Emilie Romagne ; ces dernières, correspondant à la culture de Chassey-Lagozza. Entre ces deux sites très éloignés géographiquement, les mobiliers céramiques et surtout lithiques taillés sont également tout à fait comparables.

Abstract

At Beaumont, in the Auvergne region, in the heart of the middle Neolithic settlement of "Champ Madame et Artière-Ronzière", the building 3 is, as much as from an architectural as of a cultural viewpoint, the most significant structure of the site. The internal structure of this building (8m x 12m), raised on deep foundation trenches, reminds one of the Italian structures at San Andrea di Travo in Emilie Romagne. This Italian site belongs to the Chassey-Lagozza culture. While these two sites are distant geographically, the pottery and especially the knapped flint objects are quite comparable.

INTRODUCTION

Le site chasséen de Beaumont, Champ Madame et Artière-Ronzière, est localisé au sud de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), dans le bassin moyen de l'Artière, entre le plateau des Dômes à l'ouest et une plaine marécageuse à l'est, à une altitude moyenne comprise entre 449 et 428 m (fig. 1). Le gisement s'étend en contrebas du Puy de Montrognon, jusqu'au cours du ruisseau de l'Artière, sur une terrasse caillouteuse fluvio-glaciaire. Dans ce secteur de la Chaîne des Puys, des

dépôts marno-calcaires oligocènes composent le substrat recouvert par des colluvions de versant et par des formations volcaniques tertiaires et quaternaires (fig. 2).

L'occupation chasséenne est identifiée depuis une dizaine d'année, à partir de la fouille préventive menée au Colombier (Loison, 1997) puis plus récemment, suite à l'évaluation archéologique réalisée sur le même lieu-dit, à Champ Madame et à Artière-Ronzière (Rimbault, 2001). L'emprise à traiter englobe 4,5 hectares, dont 2,5 hectares ont été décapés et fouillés partiellement au cours d'une campagne de fouille préventive de quatre mois, menée durant l'été 2002 (Saintot *et al.*, 2004).

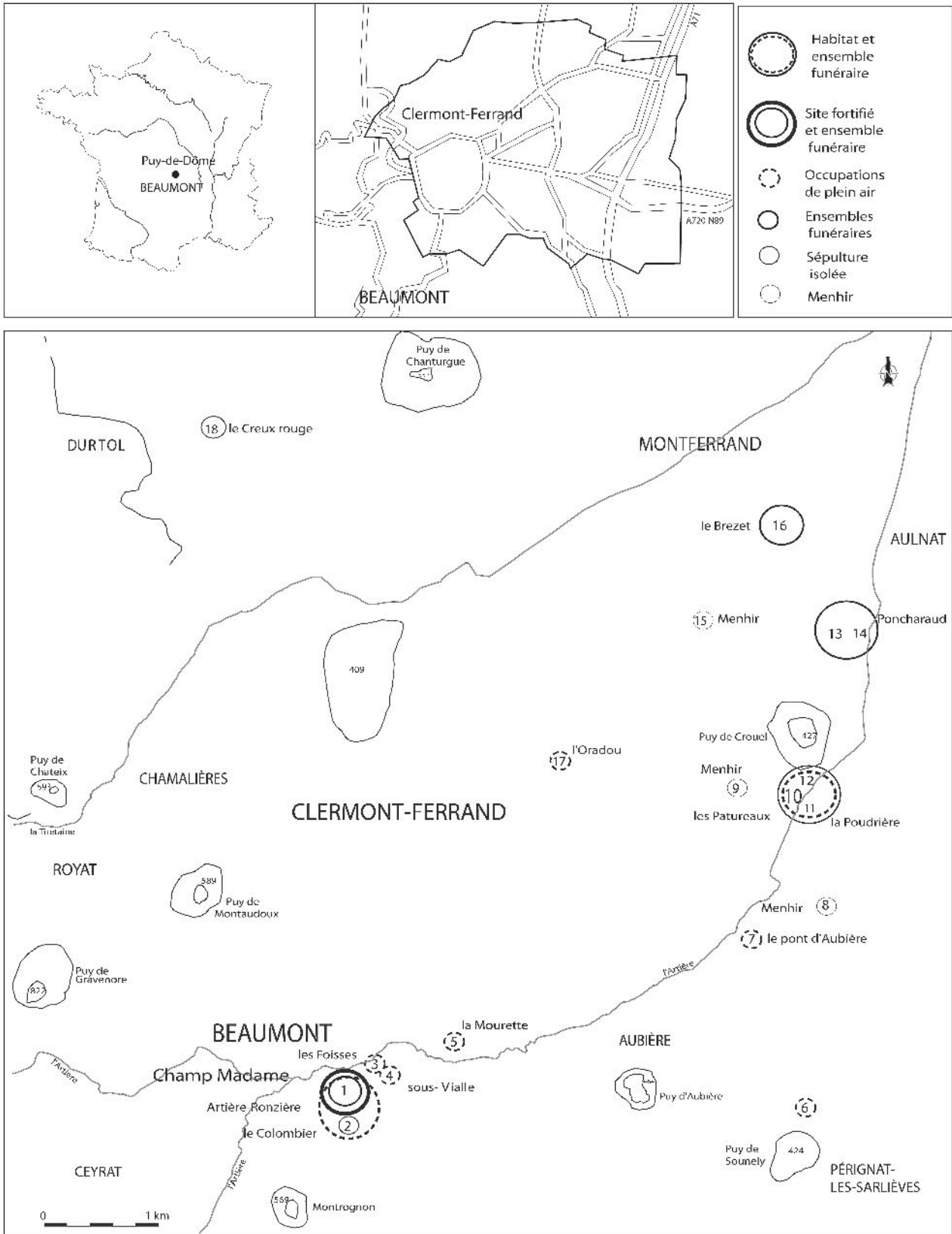
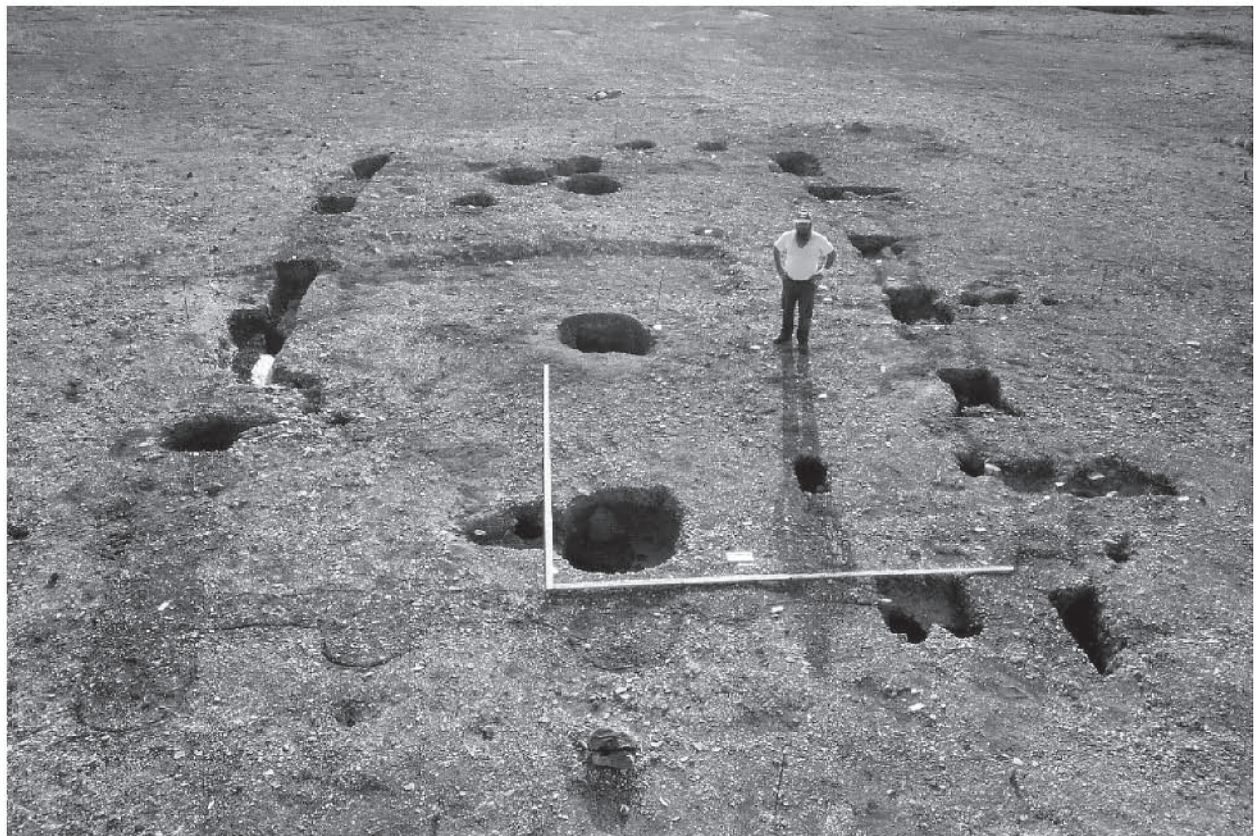
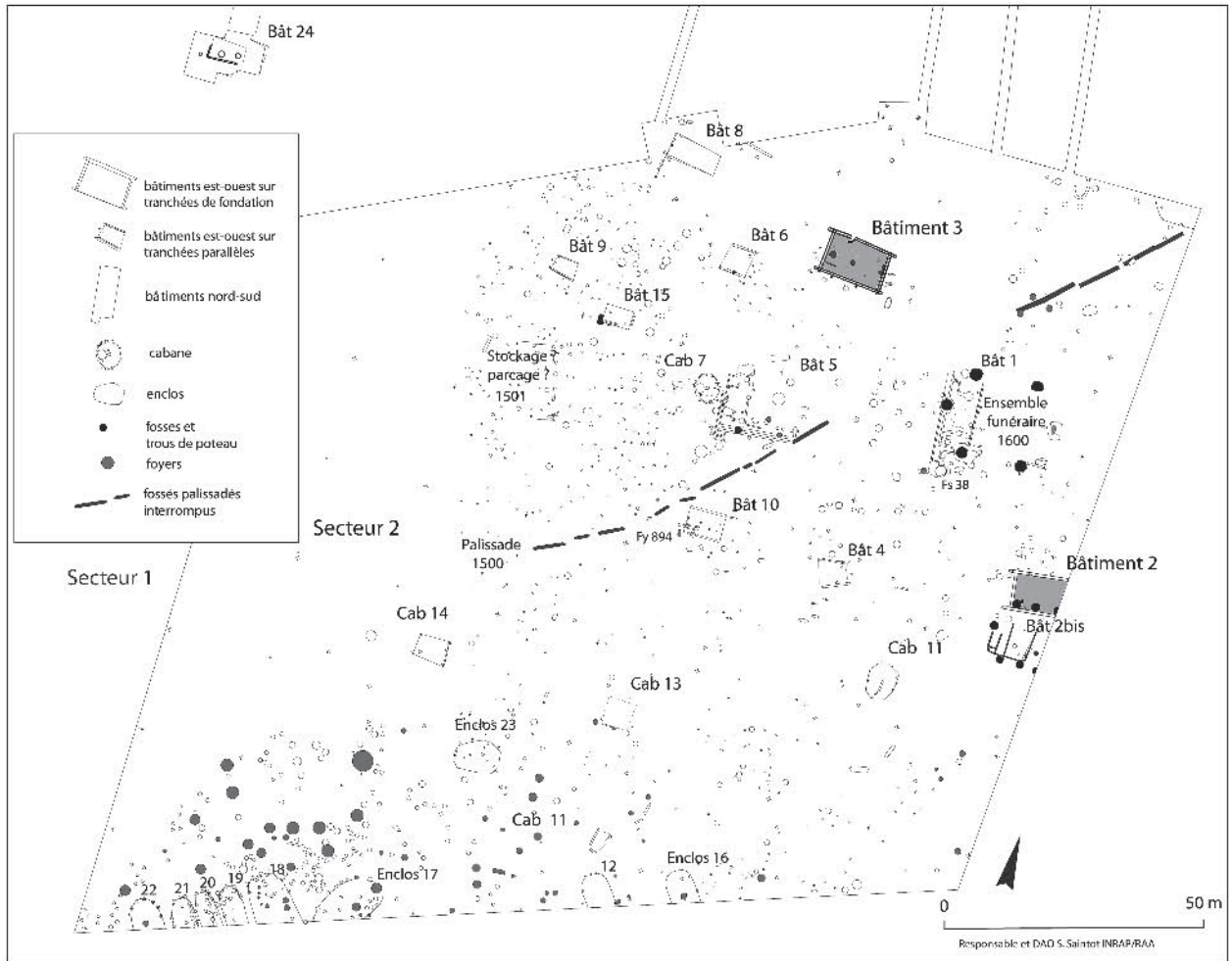


Fig. 1 – Localisation du site de Beauumont à Champ Madame et Artière-Ronzière : hiérarchisation des principales découvertes néolithiques, à la périphérie de Clermont-Ferrand (DAO, S. Saintot).



Fig. 2 – Cliché 1 : localisation de la zone de fouille, vue vers le sud-est de Beaumont, cliché 2 : détail de l'emprise du site de Champ Madame et Artière-Ronzière, vue vers le Nord (clichés S. Saintot).



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

L'occupation chasséenne recèle plusieurs lambeaux de sols, associés ou non à des aménagements préservés de l'érosion, ainsi que de nombreuses structures en creux comprenant des assemblages de trous de poteaux et de piquets, des concentrations de fosses et des fossés qui s'étendent jusqu'à l'Artière (fig. 3). Du sud au nord, l'occupation néolithique a livré une aire foyère circonscrite par un espace peu aménagé, une palissade scindant en deux groupes douze bâtiments ainsi qu'une aire de fosses de stockage localisée au nord-ouest et un ensemble sépulcral circulaire, clôturé à l'est par un petit mégalithe.

D'un point de vue spatial, deux grands ensembles se distinguent par rapport à l'organisation générale des dispositifs anthropiques. Ces deux vastes espaces englobent d'une part, les aires de stockage et l'habitat aménagés sur une basse terrasse, en bordure du cours de l'Artière et, d'autre part, l'aire foyère localisée sur une terrasse supérieure de ce même cours d'eau, au sud de l'emprise (fig. 3).

Une palissade, composée de fossés palissadés interrompus, recoupe en écharpe l'aire d'habitat selon une courbe semi-circulaire sud-ouest/nord-est. Les fossés de cette enceinte ne sont pas conservés, dans le secteur septentrional de l'emprise, du fait de leur faible profondeur et de la remontée du terrain naturel à l'ouest du site.

Les fondations de constructions observées au sol, dessinent 12 bâtiments, 4 cabanes circulaires, 9 enclos circulaires et 1 enclos quadrangulaire. À ces assemblages de structures organisées, pourraient être proposés d'autres ensembles, mais ceux-ci ne peuvent être interprétés comme tels, car ces derniers sont trop incomplets et improbables.

Au total, 97 structures de combustion ont été recensées, dont 84 d'entre-elles appartiennent à la zone foyère sud, réparties dans un espace semi-circulaire.

Dans cet article, l'option de présentation porte uniquement sur le bâtiment 3, c'est-à-dire, l'un des 12 bâtiments le mieux structuré et l'un des plus représentatif d'un point de vue architectural (fig. 3).

CONTEXTE GÉOMORPHOLOGIQUE

Les sols archéologiques résiduels de la moyenne vallée de l'Artière correspondent à des colluvions récentes, mises en place au cours de l'Holocène. Celles-ci sont constituées par un sédiment argilo-limoneux brun foncé. Dans l'axe d'un talweg traversant le gisement de part en part, suivant un axe ouest-est, ces colluvions sont interstratifiées avec de minces niveaux

sableux liés aux crues de l'Artière. Lorsqu'elles sont excavées, les structures anthropiques ont été aménagées dans des dépôts de pente carbonatés, correspondant à des coulées de solifluxions würmiennes. Ces nappes colmatent irrégulièrement le replat topographique risien et s'intercalent dans les alluvions de la terrasse glaciaire. À ces dépôts de pente, s'ajoutent ceux, mis en place au cours du quaternaire, correspondant à des coulées de débris trachybasaltiques suite à l'éruption du Puy de Gravenoire, situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Champ Madame.

À la périphérie du bâtiment 3, et à l'emplacement même de cette construction, seules les structures en creux ont été mises en évidence, alors que les sols sont absents dans ce secteur fortement érodé. Ceci induit une conservation différentielle de l'horizon archéologique en fonction de la paléotopographie du site.

CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE ET TAPHONOMIQUE DU BÂTIMENT

Replacé dans le contexte archéologique et spatial du site, le bâtiment 3 constitue l'exemple le plus représentatif parmi l'ensemble des aménagements organisés, d'une part, parce qu'il comporte une structuration architecturale interne fortement ancrée au sol, d'autre part, parce qu'il trouve une place centrale au sein du site (fig. 3).

À l'échelle du gisement, ce bâtiment est localisé au centre et au nord par rapport aux autres dispositifs. Sa position centrale est peut-être induite par un effet de décapage. En effet, la vision générale de la répartition spatiale des vestiges dépend de l'extension de l'emprise, qui ne s'étend pas, bien qu'elle couvre 2,5 hectares, jusqu'au cours actuel de l'Artière. Les quatre tranchées, orientées nord-sud qui relient la zone décapée à la rive droite du ruisseau pré-cité, recoupent quelques structures, mais il est impossible de préciser si ces aménagements appartiennent ou non à un bâtiment. À la périphérie du plan du bâtiment 3, la rareté des vestiges pourrait correspondre à des zones d'extraction d'argile et de matériaux en place, exploités pour la fabrication des parois des maisons. En effet, une vaste dépression en cuvette a été mise en évidence à une vingtaine de mètres à l'est du bâtiment.

Les restes de cette construction sont constitués par des structures en creux comprenant des tranchées, des trous de poteaux et des calages, exempts de niveaux de sols et nappés par des colluvions récentes. L'absence de foyer dans l'espace habitable pourrait s'expliquer par l'absence du niveau d'occupation dans ce secteur du site. Les remplissages des aménagements excavés sont argilo-limono-caillouteux et ils recèlent généralement très peu de matériel. La présence de mobilier archéologique dans les comblements des structures en creux, résulterait de la phase d'abandon et de démolition, voire de pourrissement des poteaux de la superstructure du bâtiment. Seuls, quelques restes fauniques, un très faible nombre de tessons de céramique et quelques produits lithiques taillés ont été recueillis, mais proportionnellement aux autres constructions, le

Fig. 3 (à gauche) – Localisation du bâtiment 3 dans l'emprise du site du Néolithique moyen II (topographie D. Parent, DAO S. Saintot). Détail des fondations vers l'Est (cliché S. Saintot).

bâtiment 3 est celui qui a livré le moins d'éléments de ce type. Ceci induit deux hypothèses, l'une d'ordre taphonomique, résultant d'un contexte de conservation défavorable; l'autre d'ordre fonctionnel qui sous-tend une utilisation particulière de cette unité d'habitation et peut-être un statut particulier de celle-ci au sein du site?

LE PLAN ET LES TRANCHÉES

Il s'agit d'un bâtiment à deux nefs, de plan rectangulaire, dont le dispositif établi sur des tranchées de fondation est orienté est-ouest; les vents d'ouest étant dominants dans ce secteur, au pied de la Chaîne des

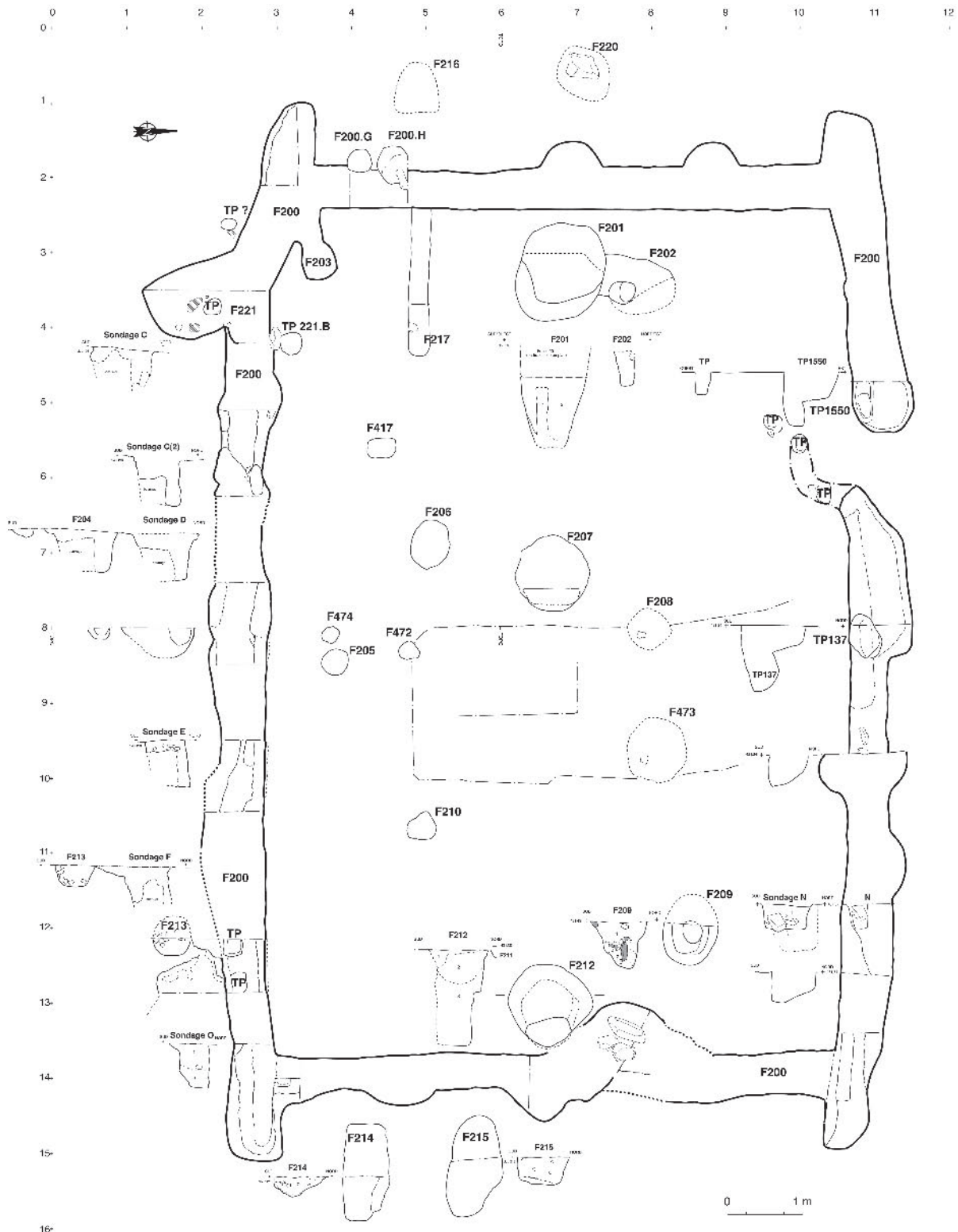


Fig. 4 – Plan et coupes du bâtiment 3 (relevés A. Boissy, F. Moreau; topographie D. Parent; DAO Gh. Macabéo).

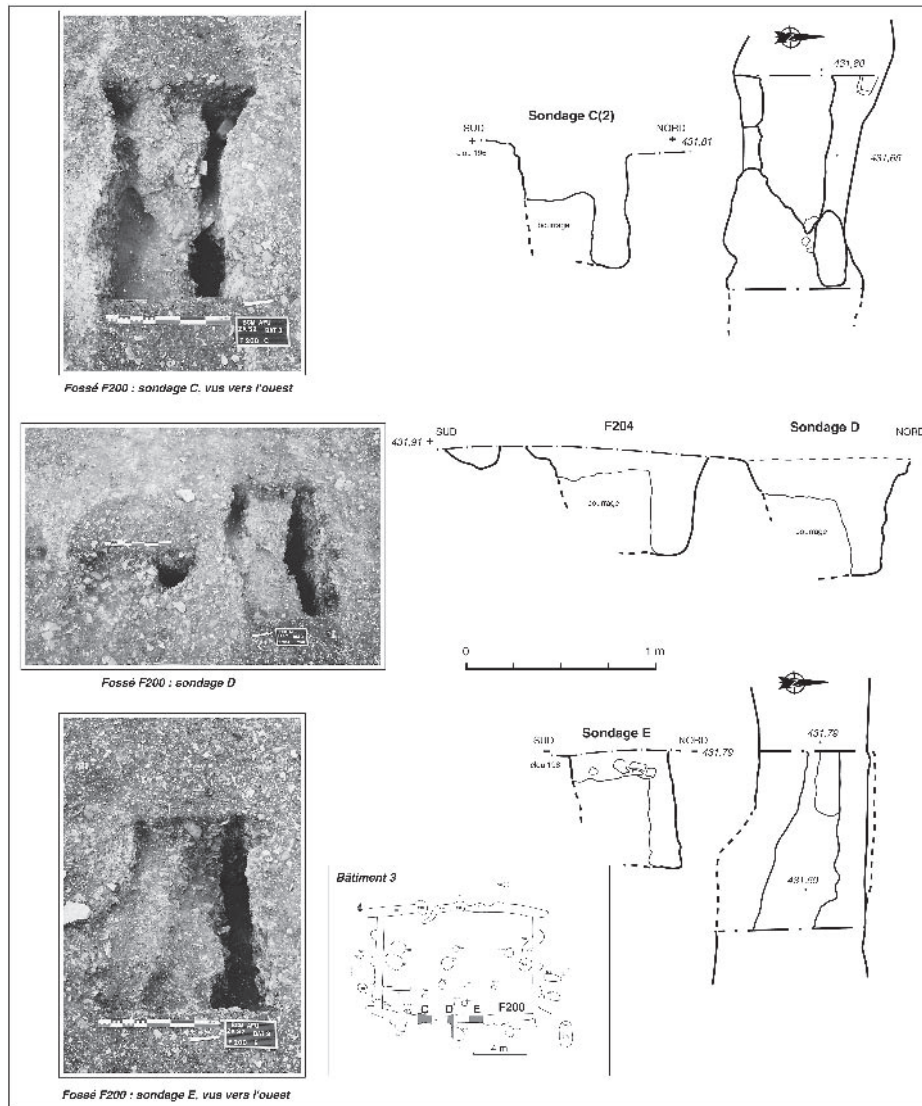


Fig. 5 – Détail de la structuration interne de la tranchée sud F 200 (DAO, Gh. Macabéo, S. Saintot).

Puys (fig. 4). La morphologie générale de cette construction est légèrement cintrée aux deux extrémités et les deux tranchées longitudinales débordent d'un mètre par rapport aux tranchées latérales. Les principaux aménagements constitutifs du bâtiment correspondent à quatre tranchées jointives, auxquelles sont associés une petite tranchée étroite perpendiculaire ayant fonction de cloison, trois trous de poteaux faîtiers, (dont deux sont doublés de calages aux deux extrémités) un calage extérieur et vingt-deux trous de poteaux (fig. 4).

Les dimensions des tranchées atteignent 9,50 x 14 m, en englobant les extensions longitudinales des fondations latérales, et 8 x 12 m, en ne tenant compte que des mensurations internes de l'espace habitable. Leurs largeurs varient entre 0,60 m et 0,80 m et l'on observe une certaine irrégularité de leurs creusements, liée à l'aménagement des matériaux de construction de terre et de bois. Lorsqu'elles ont été observées en coupe, les sections des tranchées sont quadrangulaires à fond plat (fig. 4).

Les structures en creux sont aménagées dans le substrat naturel caillouteux d'une basse terrasse de l'Artière. La profondeur de ces excavations est variable et oscille entre 0,50 m et 0,80 m par rapport à la surface du terrain naturel. Le niveau de sol d'origine, qui devait se situer entre 0,30 m et 0,40 m au-dessus de la surface de la terrasse, est érodé à cet emplacement du site et il est recouvert directement par un horizon de terre végétale d'une cinquantaine de centimètres d'épaisseur.

Les tranchées parallèles longitudinales (200) nord et sud

Ces tranchées structurent le plan du bâtiment suivant un axe est-ouest, en délimitant la longueur de la construction (fig. 5). Elles se caractérisent individuellement en plan par des bandes longitudinales irrégulières, qui présentent en creux une section quadrangulaire, dont le fond est aplani. Leur largeur moyenne est de 0,60 m et leur profondeur est comprise entre 0,40 m (F 200

nord) et 0,70 m (F 200 sud), comme l'indiquent les treize coupes (fig. 4 et 5). Ainsi, F 200 nord, est plus large et moins profonde que F 200 sud. D'ouest en est, les altitudes d'apparition de ces tranchées correspondent pour F 200 nord, à : 431,76 m à l'ouest, 431,21 m au centre et à 431,47 m à l'est ; et pour F 200 sud, à : 431,70 m à l'ouest, 431,78 m au centre et à 431,69 m à l'est. Les tranchées longitudinales F 200 nord et sud couvrent quatorze mètres chacune. Elles contiennent dans des gouttières latérales et longitudinales, une succession de trous de piquets disposés en enfilade dont il ne reste que les négatifs. Les comblements de ces tranchées, argilo-limono-caillouteux brun clair, sont assez homogènes.

Les tranchées parallèles latérales (200) est et ouest

Ces tranchées structurent le plan du bâtiment suivant un axe nord-sud, en délimitant la largeur du bâtiment et en constituant des cloisonnements internes à celui-ci (fig. 4). Elles se présentent individuellement, en plan, comme des bandes longitudinales et en coupe, sous la forme de gouttières aplanies à la base et peu profondes, de même que les tranchées parallèles longitudinales décrites ci-dessus. F 200 ouest s'étend sur 7 m et F 200 est, couvre une distance un peu plus conséquente, de 7,50 m. Du nord au sud, les altitudes sont comprises, pour F 200 ouest, entre 431,74 m et 431,77 m, et pour F 200 est, entre 431,49 m et 431,64 m.

Les tranchées et leur structuration interne

Plusieurs trous de poteaux couplés, creusés dans les tranchées longitudinales et latérales, sont distants de 1,50 m environ les uns des autres. Leurs profondeurs varient entre 1 m et 0,40 m. D'après les sections réalisées le long des tranchées, les trous de poteaux sont appariés le long de la paroi externe, de part et d'autre de la tranchée sud et nord ; alors qu'un dispositif de calages rythme les tranchées latérales est et ouest. La fouille de ces tranchées n'ayant pas été exhaustive, les deux calages qui ont été mis en évidence ont un diamètre de 0,70 m et sont aménagés de blocs de basalte et de quartzite massifs. Le long de la paroi nord, ces dispositifs montrent une certaine irrégularité, liée à la présence d'une entrée en chicane. Ainsi, la tranchée nord est plus large que celle qui se situe au sud.

Les comblements sont composés d'argiles caillouteuses compactes, comparables au sédiment encaissant du substrat local. En coupe, les remplissages des trous de poteaux sont caractérisés par des argiles limoneuses, assez caillouteuses au centre. D'une manière générale, ces remplissages sont très peu anthropisés. La structuration de ces aménagements confirme un système de poteaux adjacents, servant d'armature aux parois murales aménagées dans les tranchées. Le long des parois internes, un creusement étroit ceinturant les murs de l'espace habité pourrait correspondre à

l'emplacement d'un dispositif de coffrage, fabriqué à l'aide de bois obtenus à partir de troncs refendus disposés verticalement. Ce dispositif aurait donc pu servir de coffrage « perdu » pour la mise en place du remplissage central et d'armature murale (fig. 13 et 14).

Certains détails de la structuration de ces tranchées et de leur mode de comblement ont été relevés et décrits :

- le sondage réalisé dans la cloison F 217, montre en coupe et en plan un remplissage en cuvette argilo-limoneux beige clair (fig. 4) ;
- les coupes (C, D et E), effectuées dans la tranchée F 200 sud, suivant un axe nord-sud, présentent deux comblements, dont un remplissage en positif, localisé à la base et au sud de la tranchée et un remplissage en creux, couvrant à la fois les deux parois de la tranchée et scellant celle-ci jusqu'au niveau d'ouverture (fig. 5). Le premier comblement a été décrit à la fouille comme une banquette composée d'argiles caillouteuses fortement carbonatées et le second comblement est caractérisé par des argiles limono-caillouteuses beige clair. En plan, ces sondages révèlent le long de la paroi sud, un cloisonnement bi-segmenté et le long de la paroi nord, un creusement longitudinal, entre lesquels un bourrage d'argiles caillouteuses comblait la partie centrale de la tranchée de fondation ;
- le long de la deuxième moitié est de la tranchée F 200 nord, les coupes N et M, réalisées suivant un axe nord-sud, recoupent perpendiculairement cette tranchée de fondation, orientée est-ouest (fig. 6). Celles-ci montrent deux comblements, dont un remplissage localisé à la base et au nord de la tranchée et un remplissage présentant une cuvette à fond plat couvrant les deux bords sud de la tranchée et scellant celle-ci jusqu'au niveau d'ouverture. Le premier comblement a été décrit à la fouille comme un bourrage composé d'argiles caillouteuses fortement carbonatées et le second comblement est caractérisé par des argiles limono-caillouteuses beige clair. En plan, ces sondages présentent le long de la paroi sud, un cloisonnement s'évasant vers l'est et le long de la paroi nord, un comblement longiligne ;
- la coupe de la chicane F 1550 et F 200 A, B et C, met en évidence un trou de poteau (F 1150) contre la paroi sud de la tranchée F 200 nord, interrompu sur 0,80 m, et trois trous de piquets (A, B et C), implantés dans une chicane en arc de cercle prolongeant l'extrémité ouest de cette même tranchée (fig. 8). Le trou de poteau est comblé d'un remplissage argilo-limono-caillouteux beige clair, de même que les trous de piquets, espacés les uns des autres de 0,50 m.

En définitive, les modes de comblement des tranchées de fondation F 200, semblables ou identiques, indiquent une structuration interne mixte. Les bords latéraux des tranchées, formant des gouttières perforées par des piquets, sont comblés par des remplissages argileux cimentés au centre par des argiles caillouteuses. Ces comblements correspondent aux implantations de

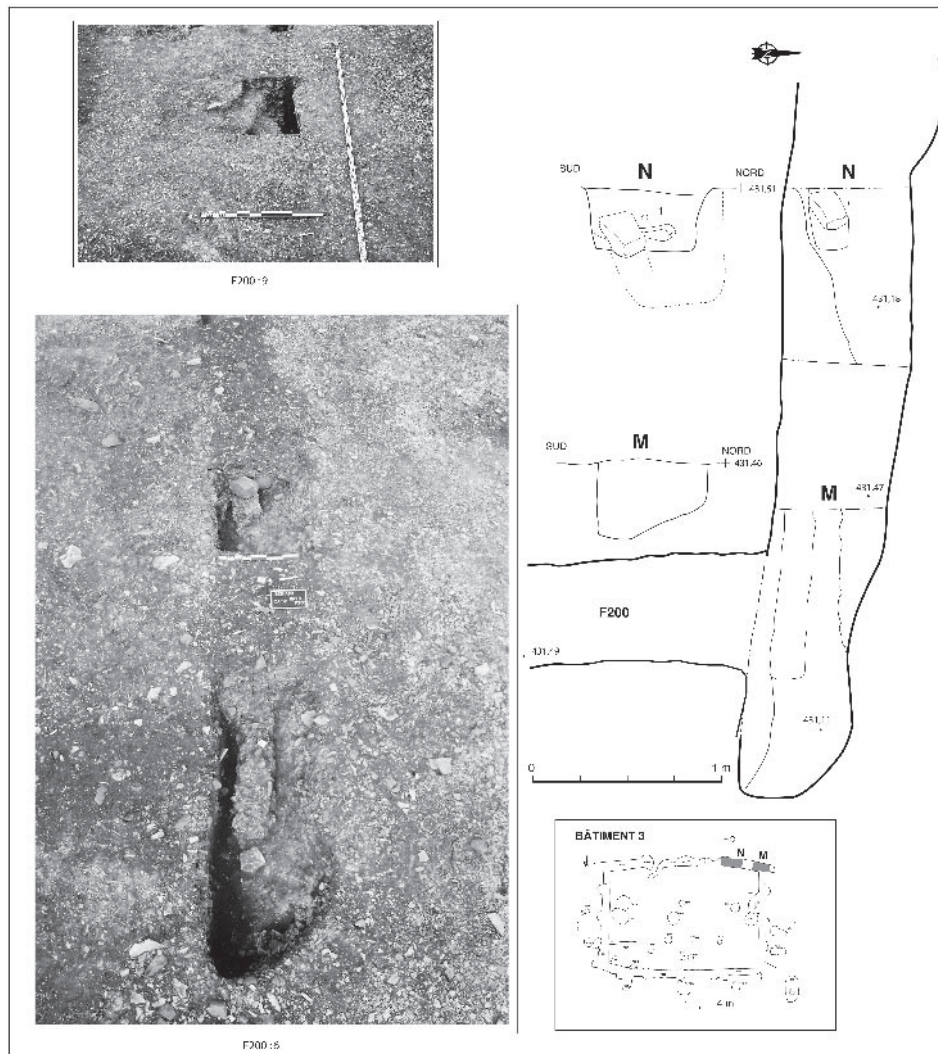


Fig. 6 – Détail de la structuration interne de la tranchée nord F 200 (DAO, Gh. Macabéo, S. Saintot).

piquets bilatéraux, bloqués par un bourrage d'argiles caillouteuses et formant une banquette centrale (fig. 13). Des trous de poteaux, également en vis-à-vis, ponctuent ces gouttières, suivant un rythme de 1,50 m à 2,00 m. La structuration interne de ces tranchées, dont seules les fondations sont conservées, permettent de proposer une restitution des parois en élévation du bâtiment 3 (fig. 14 et 15).

Les trous de poteaux faîtiers

La structure porteuse centrale présente une série de poteaux alignés (fig. 7). Cinq trous de poteaux faîtiers sont implantés au centre du bâtiment, trois d'entre eux sont disposés en enfilade suivant l'axe central du plan de l'édifice et les deux autres sont disposés aux deux extrémités nord des deux tranchées latérales est et ouest. À ces cinq poteaux peuvent être associés deux autres poteaux porteurs aménagés dans les tranchées F 200 ouest et est. L'un de ces poteaux (F 201B) montre qu'il s'agit à la fois d'une structure porteuse

latérale et longitudinale (extrémité ouest de l'axe faîtier central). De plus, un calage disposé à l'extérieur du bâtiment 3 et à l'ouest de F 201 B, peut également appartenir à cet axe faîtier des poteaux porteurs. Dans ce cas, huit poteaux porteurs (dont deux calages) constituant l'axe faîtier central peuvent être recensés.

Les trois poteaux porteurs centraux sont disposés en « butée » dans un surcreusement de l'excavation et ils sont localisés systématiquement à l'est de la structure, ce qui suppose qu'ils ont été dressés d'ouest en est (fig. 7). Les poteaux des extrémités est et ouest sont doublés d'un second poteau comportant un calage du côté nord (F 202). Chaque couple de poteaux forme une triangulation à base étroite (limite de l'emprise au sol) apte à contenir ou atténuer les effets de la poussée des vents d'ouest sur la toiture.

Leurs profondeurs atteignent 1,50 m à 1,65 m et les diamètres des creusements sont de 1,50 m à 1,80 m. Les trous de poteaux F 212 (diam. = 1,10 m/prof. = 1,50 m, apparit° = 431,38 m), F 207 (diam. = 1 m/prof. = 1,50 m, apparit° = 431,71 m) et F 201 (diam. = 1,20 m/prof. = 1,50 m, apparit° = 431,64 m),

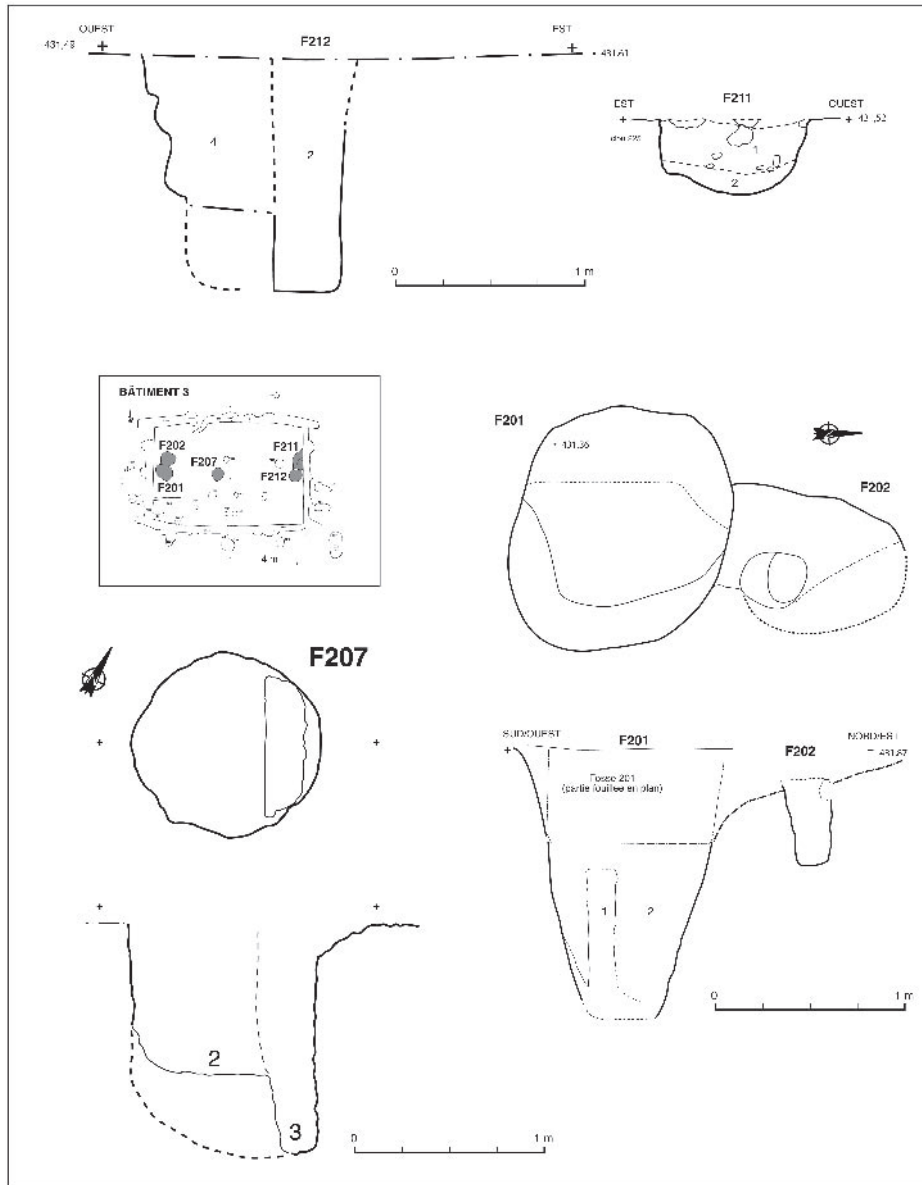


Fig. 7 – Détail des trous de poteaux faïtiers (DAO, Gh. Macabéo, S. Saintot).

présentent en coupe deux remplissages distincts, le premier, qui correspond au creusement de la structure en «escalier» est composé de limons argilo-caillouteux beige clair et le second comblement, qui constitue l’empreinte ou l’emplacement d’un poteau, est formé d’argiles limoneuses brun clair très peu caillouteuses. Les autres dispositifs faïtiers nécessitent une description plus précise, car ceux-ci ne montrent pas les mêmes caractéristiques.

F 211 (diam. = 1 m/prof. = 0,30 m, apparit° = 431,49 m) constitue un dispositif de maintien au trou de poteau F 212. Celui-ci présente en surface un calage de poteau constitué de trois gros blocs naturels, dont l’un est en granit et les deux autres sont en basalte. Sa cuvette, arrondie à la base, est peu profonde puisqu’elle n’excède pas 30 cm.

F 202 (diam. = 0,80 m/prof. = 0,50 m, apparit° = 431,64 m) est associé, voire jumelé au trou de poteau

F 201. Cet aménagement, exempt de blocs de calage, correspond à une cuvette évasée et peu profonde où seule l’empreinte d’un trou de poteau est visible. Ce dispositif de maintien, associé au trou de poteau F 201, constitue le pendant de F 212, à l’est.

F 201 B (diam. = 0,80 m/prof. = 0,60 m, apparit° = 431,64 m) est aménagé au centre de l’axe de la tranchée F 200 ouest et à l’ouest de l’axe des poteaux porteurs faïtiers. Ce trou de poteau présente en coupe un profil sub-tronconique et une paroi verticale à l’est du creusement de la structure. Son comblement est homogène et correspond à des argiles limono-caillouteuses beige clair. L’empreinte ovale d’un poteau était toutefois visible en plan, celle-ci étant légèrement décalée vers l’est. Compte tenu de l’excroissance convexe qui apparaît en plan du côté de la tranchée F 200 est, il est tout à fait probable qu’un trou de poteau (F 212 B) ait été aménagé du côté oriental du

bâtiment, celui-ci étant associé au poteau F 212 et au calage F 211.

Une entrée protégée par une chicane

Le long de la tranchée est-ouest de la paroi septentrionale du bâtiment, une interruption localisée à l'ouest de la tranchée se présente comme une chicane (fig. 8). Cette superstructure est matérialisée par trois trous de piquets inscrits à l'intérieur du périmètre du bâtiment. Cette entrée, orientée vers le nord, est localisée le long du premier tiers de la tranchée (F 200). L'interruption entre les deux tronçons des tranchées correspond à 1 m et les trois trous de piquets (A, B et C), aménagés dans une rigole curviligne, sont distants de 50 cm les uns des autres ; leur profondeur atteint 25 cm alors que celle de la rigole est de 35 cm. Les comblements de ces trous de piquets sont assez

homogènes et ne comportent pas de traces carbonneuses.

Il s'agit de la seule superstructure de ce type reconnue parmi l'ensemble des bâtiments fondés sur tranchées (fig. 8).

Les trous de poteaux internes

Onze trous de poteaux (209, 473, 208, 210, 472, 205, 474, 206, 417, 221 B et 203), correspondent à l'aménagement du dispositif interne ou domestique du bâtiment (fig. 4). Trois d'entre eux sont disposés dans la moitié nord (F 209, 473 et F 208), c'est-à-dire, parallèlement à la tranchée F 200 nord, et les sept autres sont aménagés dans la moitié sud (F 210, 472, 205, 474, 206, 417, 221 B et F 203). Le trou de piquet 221 B est associé à la tranchée F 200 sud. Dans la moitié nord F 208 (diam. = 0,50 m), et F 473 (diam. = 0,80 m) n'ont été repérés qu'en plan, et seul F 209 a été fouillé

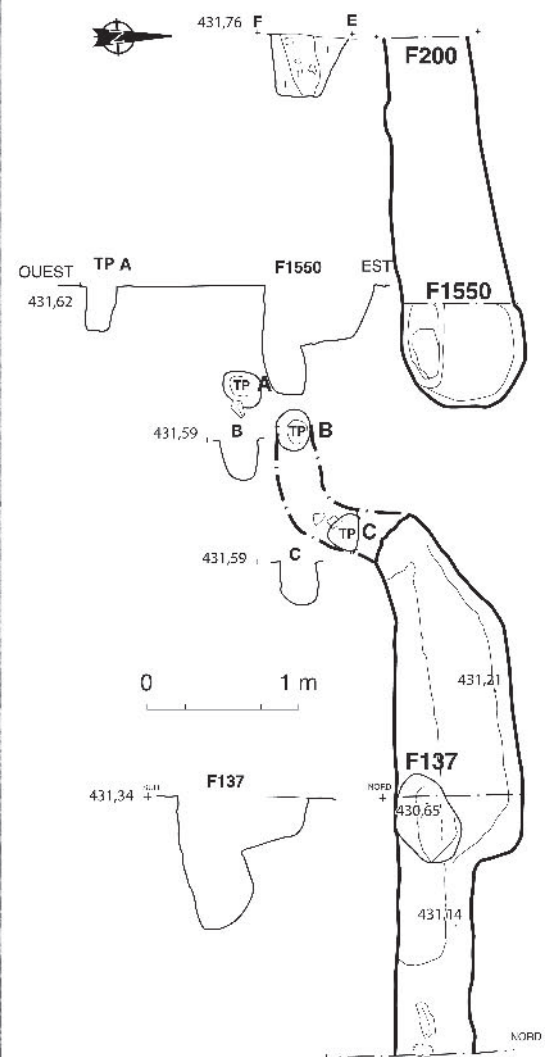


Fig. 8 – Détail de la chicane (DAO, Gh. Macabéo, S. Saintot).

(diam. = 0,80 m, prof. = 0,70 m). Leur niveau d'apparition varie entre 431,68 m et 431,48 m.

F 209 (diam. = 0,80 m, prof. = 0,70 m, apparit° = 431,48 m) présente en coupe trois remplissages distincts dont de bas en haut, 10 cm de limons sableux stériles, 20 cm de limons argileux brun clair charbonneux et 40 cm de limons argilo-caillouteux brun clair, où une concentration de petits blocs apparaît au centre du comblement. Ce type de remplissage révèle la présence d'un poteau situé à l'est de la fosse, de même que les trois poteaux faitiers F 212, 207 et F 201.

Dans la moitié sud, les trous de piquets F 472 (diam. = 0,25 m), F 205 (diam. = 0,30 m), F 474 (diam. = 0,25 m), F 417 (diam. = 0,40 m) F 221 B (diam. = 0,26 m) et F 210 (diam. = 0,40 m) ainsi que les trous de poteaux F 206 (diam. = 0,50 m) et F 203 (diam. = 0,50 m), n'ont été repérés qu'en plan. Leurs niveaux d'apparition varient entre 431,83 m et 431,38 m.

Les trous de poteaux et le calage externe

Sept structures, dont six trous de poteaux (F 216, 221 A, 204, 213, 214 et F 215) et un calage (F 220), sont localisées à la périphérie proche du bâtiment 3 et appartiennent donc à la structuration externe de celui-ci. Leur implantation concerne l'extérieur des parois est, sud et ouest de l'enceinte de la construction (fig. 4). D'ouest en est, les structures périphériques au bâtiment 3 se caractérisent par :

F 220 (diam. = 0,60 m, apparit° = 431,74 m) est localisé en vis-à-vis de F 201 B, installé dans la tranchée F 200 ouest. Elle présente au centre un bloc de basalte de 50 cm de long et correspondrait ainsi à un calage ;

F 216 (diam. = 0,70 m, apparit° = 431,74 m) se situe en face de F 200 H dans la tranchée F 200 ouest. Elle présente en plan une forme semi-circulaire.

F 221 A (diam. = 1 m, prof. = 0,50 m, apparit° = 431,71 m) est localisé à l'ouest de la tranchée F 200 sud et en vis-à-vis du piquet F 221 B précédemment décrit. Il s'agit d'un trou de poteau dont la cuvette est très large mais peu profonde. Celui-ci contient un trou de poteau d'un diamètre de 25 cm, excentré par rapport à la fosse jouxtant la tranchée de fondation F 200 sud. Cette structure montre un comblement homogène limono-argileux brun beige caillouteux.

F 204 A (diam. = 0,25m, prof. = 0,20 m, apparit° = 431,91m) et B (diam. = 0,95 m, prof. = 0,50 m, apparit° = 431,91 m) se situe en face de la tranchée F 200 sud. Il s'agit d'une structure double, alignée sur le même axe du sud au nord. Ce dispositif participe sans doute au renforcement de la paroi sud contre les poussées des vents nord-ouest ainsi que F 221 A, qui présente à peu près la même implantation, contre la tranchée de fondation sud.

F 213 (diam. = 0,50 m, prof. = 0,55 m, apparit° = 431,79 m) est localisé au sud est de la tranchée F 200 sud. Il s'agit d'un trou de poteau dont la cuvette est aplanie à la base.

F 214 (diam. = 1,50 m, prof. = 0,25 m, apparit° = 431,56 m) se situe en face et dans le quart sud de la tranchée F 200 est. Il s'agit d'une fosse-trou de poteau, de forme ovale, dont la cuvette est convexe et irrégulière à la base.

F 215 (diam. = 1,60 m, prof. = 0,30 m, apparit° = 431,59 m) jouxte F 214 d'un mètre plus au nord et se situe en face de la tranchée F 200 est. Il s'agit également d'une fosse-trou de poteau de forme ovale dont la cuvette est convexe et irrégulière à la base.

Ces sept structures appartiennent aux composantes architecturales externes du bâtiment 3, car leur implantation n'excède pas les 50 cm de distance par rapport aux quatre tranchées de fondation. À noter, la symétrie entre F 216 et F 220, à l'ouest (contreforts avant du bâtiment) et F 214 et F 215, à l'est (contreforts arrière du bâtiment) presque implantés en vis-à-vis, de part et d'autre de la moitié sud des façades latérales de l'édifice. De plus, les trois poteaux latéraux sud sont répartis à égale distance, le long de la tranchée F 200 sud.

APPROCHE CHRONO-CULTURELLE DU MOBILIER

L'approche fonctionnelle du bâtiment ne peut être envisagée que dans le cadre général du site, par rapport aux autres dispositifs structurés et à partir des études des mobiliers recueillis dans les structures.

Comme déjà précisé, le bâtiment 3 a livré très peu de matériel dans ces fondations, hormis des produits débités (dont plusieurs en quartz hyalin), des restes fauniques et quelques éléments de préhensions de céramique. La présence de quartz hyalin, spécifique au bâtiment 3, induirait des activités spécialisées effectuées en son sein.

D'ores et déjà, un inventaire descriptif a été réalisé à partir des vestiges fauniques. Sur quatorze restes osseux, six ont pu recevoir une détermination (4 restes de bovins, 1 de porc et 1 d'ovicaprin). Si l'on

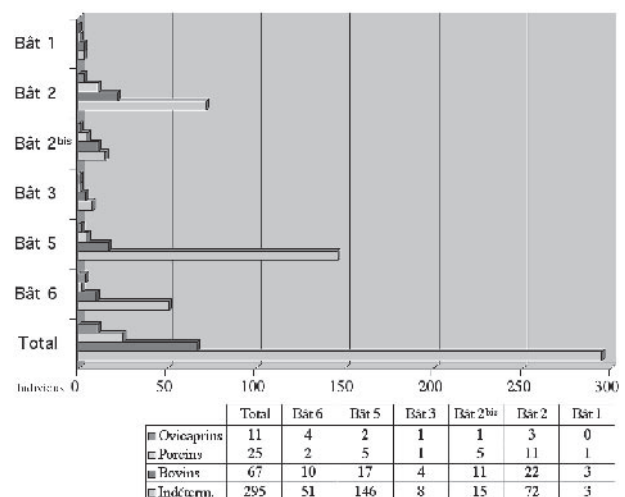


Fig. 9 – Représentation de la faune par unité d'habitation (détermination D. Lalaï; DAO, S. Saintot).

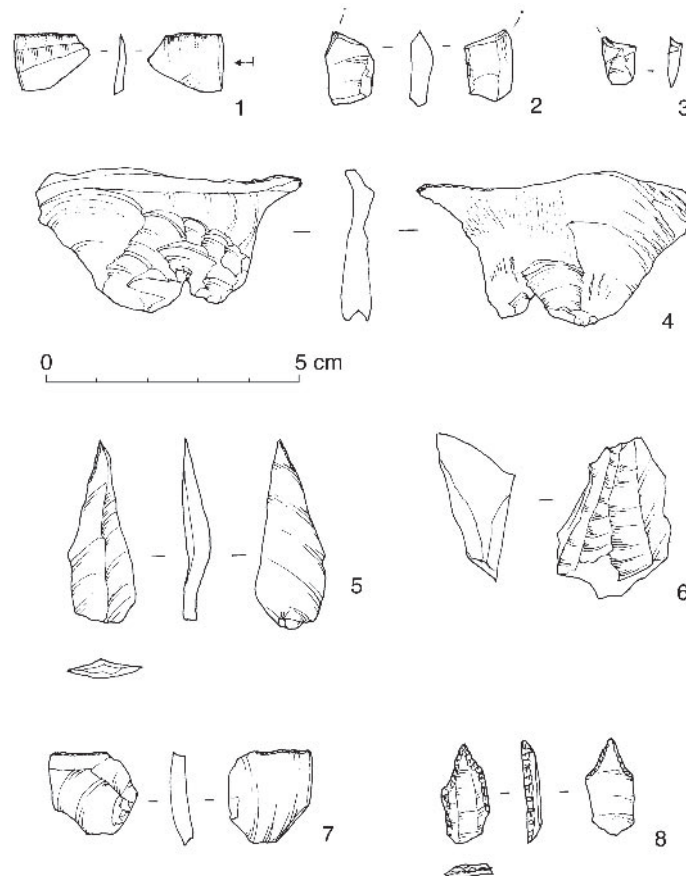


Fig. 10 – Beaumont Champ Madame : n^{os} 2 et 3 : micro-burins ; n^{os} 1 et 7 : fragments mésiaux de lamelles (armatures trapézoïdales tranchantes ?) ; n^o 4 : éclat de plein débitage utilisé ; n^o 5 : armature triangulaire percante ou perçoir ? n^o 6, fragment de nucléus à lamelle et n^o 8 : micro-perçoir. Quartz hyalin : n^{os} 1 à 6, silex du Crétacé supérieur : n^o 7, silex du Crétacé inférieur bédoulien : n^o 8 (dessins, S. Saintot).

considère l'ensemble des bâtiments du site délimités par des tranchées de fondation, et quel que soit le pourcentage des surfaces fouillées, cet ordre de représentativité est le même : les bovins sont majoritairement représentés, puis viennent les porcins et les ovicaprins (fig. 9). L'identité avec les cultures néolithiques nord-orientales semble être prépondérante sur ce plan.

Le matériel lithique taillé, issu des structures du bâtiment 3, correspond à 8 % du total des éléments siliceux recueillis sur le site. Sur trente-et-une pièces, neuf éléments sont en quartz hyalin, douze en silex blond du Secondaire (Crétacé supérieur), cinq en silex blond du Secondaire (Crétacé inférieur bédoulien) et deux en silex tertiaire (Oligocène). Seuls trois silex brûlés restent indéterminés. Les éléments en cristal de roche et en silex blond (Crétacé inférieur bédoulien) sont taillés à la pression, les silex blonds du Crétacé supérieur sont également produits à la pression, mais aussi par percussion indirecte, contrairement aux éléments en silex tertiaire de l'Oligocène local, débités à la percussion directe. Cette dernière matière première locale provient des gîtes primaires ou secondaires du Puy-Saint-Romain et des environs de Laps, distants de

10 à 15 km au sud-est de Beaumont. Le quartz hyalin est probablement acheminé depuis le massif alpin et les cristaux primitifs employés sont de grandes dimensions, vu la taille des éclats et de la pointe (fig. 10, n^{os} 4 et 5). Le silex blond du Crétacé supérieur trouve son origine vraisemblablement dans le Berry alors que le silex blond du Crétacé inférieur bédoulien est issu du Nord-Vaucluse. Cet échantillonnage, bien que faiblement représenté, s'apparenterait au mobilier de tradition de l'Est et du Sud-Est au sens large. Par exemple, le micro-perçoir (fig. 10, n^o 8) et le grattoir caréné (fig. 11, n^o 7) sont tout à fait comparables aux exemplaires présents parmi les séries chasséennes liguro-provençales et parmi celles d'Émilie Romagne (Bernabo Brea *et al.*, 1994 ; Binder, 1998 ; Léa, 2003).

Les éléments céramiques, modestement représentés, ne comptent que quelques préhensions et la panse d'un récipient de stockage. Leur attribution culturelle appartient à la phase finale du Chasséen (Néolithique moyen II). Le taux de fragmentation est important, et ceci, pour l'ensemble des tranchées de fondation qui n'ont pas vocation de dépotoirs. D'un point de vue strictement typologique et technique (aspect des pâtes, techniques de montage, traitement des surfaces), une

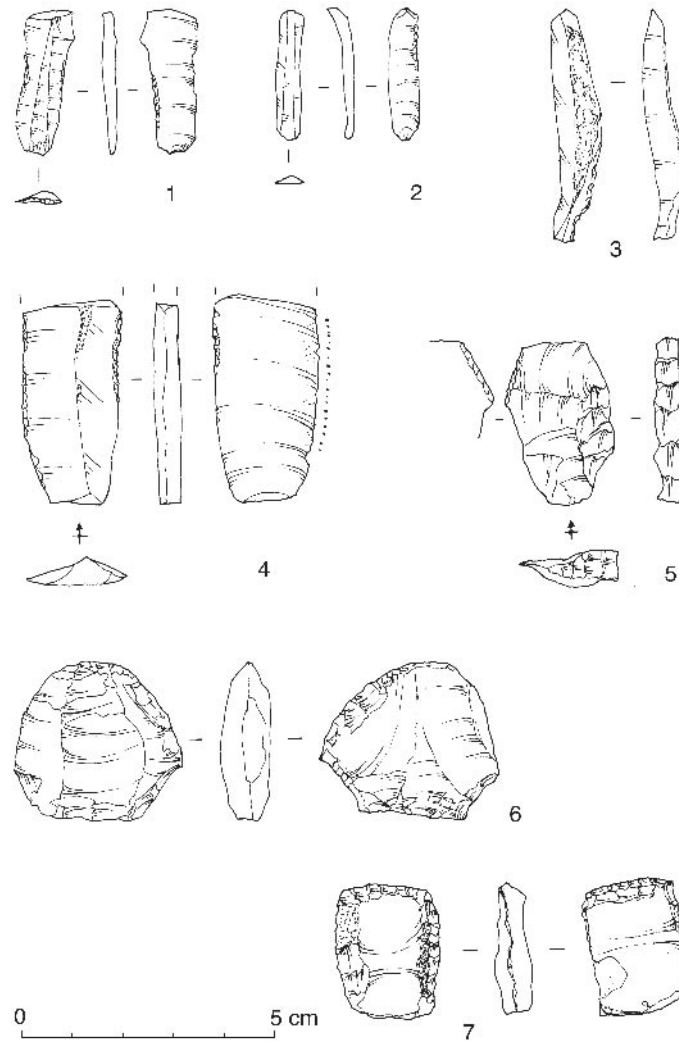


Fig. 11 – Beaumont Champ Madame : n^{os} 1 et 2 : lamelles à retouches latérales discontinues ; n^o 3 : lamelle à crête partielle ; n^o 4 : lame courte à retouches latérales et lustre latéral sur la face inverse du support ; n^o 4 : fragment de tablette de ravilage à retouches liminales ; n^o 6 : pièce esquillée ; n^o 7 : grattoir caréné. Silex blond du Crétacé supérieur : n^{os} 2 à 4 et n^{os} 6 et 7 ; silex blond du Crétacé inférieur béduoulien : n^o 1 ; silex tertiaire : n^o 5 (dessins, S. Saintot).

certaine homogénéité est notable. Trois tessons recuits et déformés pourraient provenir d'un foyer. La présence de carènes, de boutons à perforations sous-cutanées, de tubulures verticales sous-cutanées jumelées ou multiples, évoquerait une ambiance du Néolithique moyen II auvergnat. L'absence de décor pourrait dépendre de la faiblesse de l'échantillon, qui ne compte que 189 tessons et fragments d'éléments identifiables.

INTERPRÉTATION ARCHITECTURALE

Comparaisons architecturales

L'analyse du bâtiment 3 permet d'établir le lien entre un mode de construction spécifique avec les autres dispositifs organisés, identifiés sur le secteur décapé. Si l'on tient compte des bâtiments fondés sur tranchées

et poteaux, sur tranchées latérales et poteaux et ceux, fondés uniquement sur poteaux, douze constructions (bâtiments rectangulaires et cabanes circulaires) sont réparties d'est en ouest sur le site. Parmi l'ensemble des dispositifs structurés, le bâtiment 2, situé à l'est de l'emprise, de 8 x 12 m, est le seul aménagement qui soit comparable par son module au bâtiment 3. Néanmoins, cette construction ne comporte pas de trous de poteaux faitiers aussi profonds que ceux qui ont été identifiés à l'intérieur du bâtiment 3 et aucune ouverture n'a été observée. Ces deux constructions vraisemblablement contemporaines ou sub-contemporaines, associées à d'autres dispositifs de ce type, appartiennent probablement à un état ou à l'un des états de l'habitat groupé de Champ Madame et Artière-Ronzière.

Une datation a été réalisée pour chacune de ces constructions. Pour le bâtiment 3, celle-ci correspond à : 3700 à 3630 av. J.-C. (Ly-2531 Âge ¹⁴C BP : 4855 ± 35) et à : 3972 à 3659 av. J.-C. (Ly-12102 Âge ¹⁴C

BP : -5035 ± 65) pour le bâtiment 2. L'antériorité du bâtiment 2 par rapport au bâtiment 3 n'est néanmoins pas perceptible à partir de l'évolution des vestiges mobiliers.

Dans le cadre d'un questionnement plus général sur les preuves de sédentarisation au cours du

Chasséen (Beeching 1999a et b; Beeching *et al.*, 2000) rares sont les comparaisons directes qui puissent être réalisées avec le bâtiment 3 de Beaumont. Les rapprochements d'ordre architectural et structurel que nous allons proposer tour à tour ci-dessous ne sont pas exhaustifs, mais ils fournissent

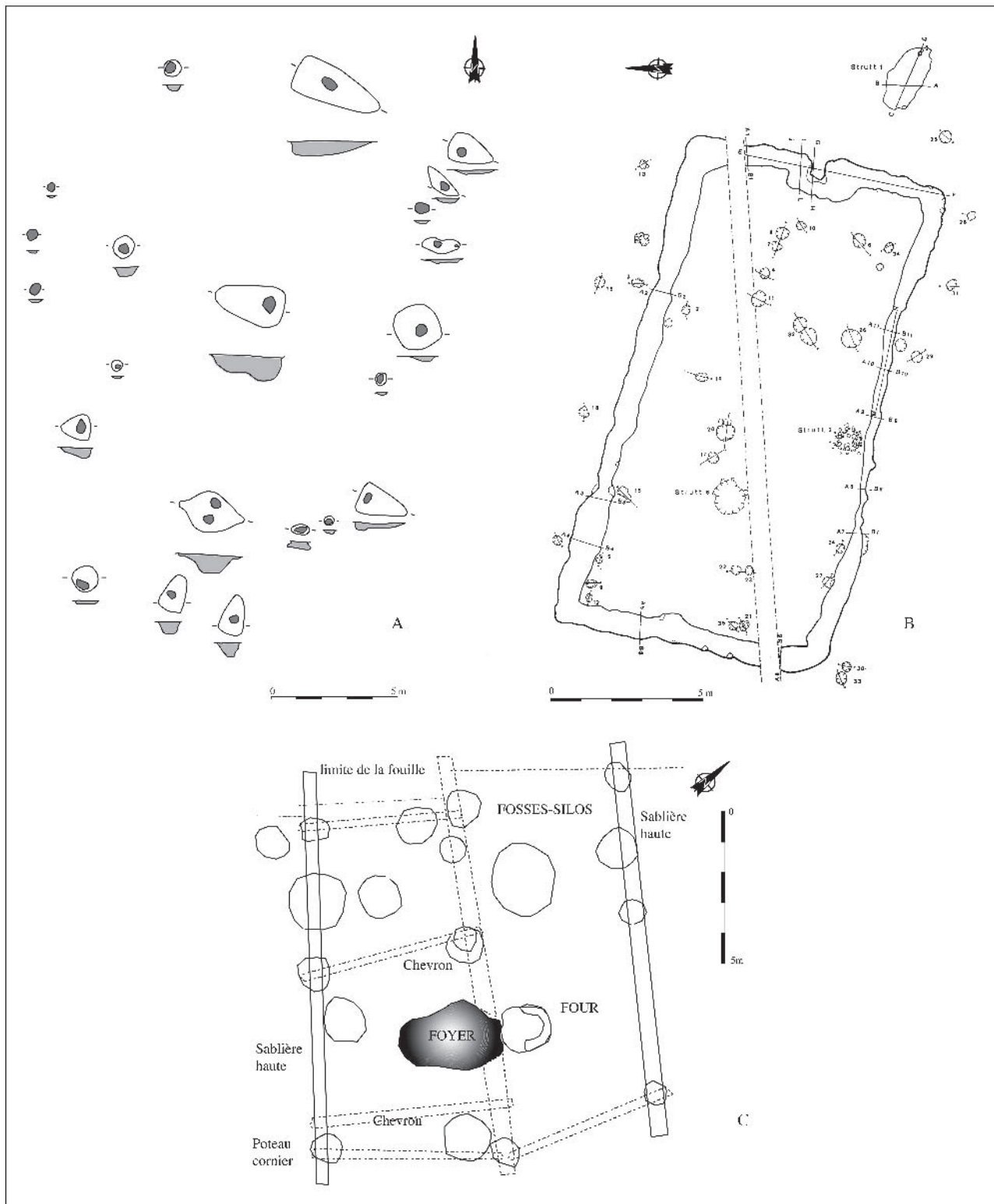


Fig. 12 – **A** : Montmeyran, Blagnat (Drôme), bâtiment fondé sur trous de poteaux massifs; **B** : Provincia di Piacenza, San Andrea di Travo (Italie, Emilie Romagne), bâtiment fondé sur tranchées et sur trous de poteaux; **C** : Sion, Petit-Chasseur (Suisse, Valais), cabane avec four et foyer et quatre fosses-silos. (DAO, S. Saintot, d'après A : Saintot, 2002; B : Bernabo Bréa *et al.*, 1994; C : Winiger, 1985).

une base de réflexion et de comparaison possible à partir de quelques exemples de construction, de la fin du Néolithique ancien jusqu'au Néolithique moyen II.

Les premières comparaisons à établir avec les bâtiments de Champ Madame sont celles qui appartiennent à la sphère danubienne, où les bâtiments trapézoïdaux, orientés nord-sud, sont délimités par des tranchées.

Au cours de la phase tardive de la culture de Rössen-Aichbull (- 4400/- 4000 av. J.-C.), dans le Baden-Württemberg en Allemagne (Bersu, 1936; Schröter, 1975), le site de Goldberg a livré un ensemble de sept maisons avec des murs de poteaux couverts d'argiles fondés dans des tranchées. Les dimensions de ces bâtiments sont de 7 x 14 m et leur structuration interne tripartite, plus rarement bipartite, comportent des cloisons internes.

En Italie du Nord, une dizaine de bâtiments de la culture de Chassey-Lagozza (-3900/-3600 av. J.-C.) issus de plusieurs sites, présentent également des tranchées de fondation. Parmi ceux-ci, un bâtiment localisé à San Andrea di Travo en Emilie Romagne (Bernabo Brea *et al.*, 1994; Bernabo Brea *et al.*, 1998-1999; Beeching, Bernabó Brea, ce volume) présente des modules similaires et les mêmes types de fondation que ceux qui viennent d'être décrits pour le bâtiment 3, c'est-à-dire, 8 x 10 m. Les parois de ce bâtiment reposent sur des tranchées de fondation et sa structuration interne est également à deux nefs (fig. 12, B). Les modes de construction employés à San Andréa di Travo, à partir de tranchées de fondation profondément creusées dans le sol sont semblables à ceux qui ont été mis en pratique pour l'implantation et l'élévation des bâtiments 2 et 3 de Champ Madame. Un autre parallèle peut être fait à partir du matériel lithique taillé. En effet, les troncatures et les micro-burins sont également présents parmi la série de San Andréa di Travo (Piancenza, Emilie Romagne, Italie) et parmi le corpus issu du site des Arene Candide (Bernabo Brea *et al.*, 1994; Binder, 1987).

D'autres comparaisons peuvent être proposées à partir d'exemples de constructions de mêmes modules, mais qui sont sur poteaux porteurs et non sur tranchées de fondation.

Parmi ces aménagements, on évoquera la maison du site cortailod de Sion, Le Petit Chasseur II, dans le Valais suisse (- 3900/- 3500 av. J.-C.) (Winiger, 1985; Voruz, 1991). Ce bâtiment rectangulaire de 8 x 12 m, à faîtière centrale, présente des poteaux corniers. La structuration interne du bâtiment comporte un four-foyer central et plusieurs fosses silos, ainsi que des tombes de nouveaux-nés. Cette construction s'inscrit dans le périmètre d'un site ouvert, bordé de dalles jointives dressées (fig. 12, C). À titre de comparaison, outre la similitude entre les modules de ce bâtiment avec ceux du bâtiment 3, le quartz hyalin est majoritairement employé comme à Beaumont. Notons qu'au Néolithique ancien et moyen, les prismes de quartz hyalins sont exploités dans les habitats du Valais suisse, en particulier, au Petit-Chasseur (Gallay et Chaix, 1984).

Un parallèle peut-être réalisé entre le site de Blagnat à Montmeyran (Drôme) du Chasséen récent (3900/3600 av. J.-C.) avec celui de Beaumont, daté de la même période, à propos des modes de construction des poteaux faîtières du seul bâtiment chasséen découvert à Blagnat (Saintot, 2002). Cette construction de 20 x 12 m, à deux nefs, est fondée sur poteaux porteurs, à l'identique de ceux du bâtiment 3 de Champ Madame. Les trous de poteaux présentent un double creusement dont l'empreinte du pieu de fondation, le plus profond, qui se situe systématiquement au sud (le bâtiment étant orienté nord-sud), sans doute pour atténuer les effets de la poussée du mistral.

À Blagnat, le pignon de façade le plus étroit est orienté du côté du vent dominant (nord dans ce cas) de même qu'à Champ Madame où les bâtiments sont orientés ouest-est, le vent d'ouest étant le plus fort en Auvergne (fig. 12, A).

Plus au sud, à La Ponchonnière à Aubignosc, dans les Alpes de Hautes Provence (Müller, 1999), un habitat chasséen final de plein air a livré 21 bâtiments, parmi lesquels plusieurs maisonnettes à deux nefs sont disposées le pignon face aux vents dominants. Les modules des bâtiments ne sont néanmoins pas comparables à ceux qui ont été observés à Champ Madame.

En Auvergne, dans l'Allier, plusieurs bâtiments du Chasséen récent d'obédience N.M.B. ont été découverts aux Fendeux à Coulanges (Liégard et Fourvel, 2001). Parmi les trois groupements recensés, nous évoquerons la présence de deux bâtiments rectangulaires de grandes dimensions (18,60 x 9,40 m et de 14,40 x 9,40 m). Ces derniers sont à deux nefs et comportent des poteaux corniers. De plus, quelques « fossés » présentant des négatifs de poteaux, pourraient peut-être appartenir à des constructions sur tranchées de fondation, à l'identique du bâtiment 3 de Champ Madame.

Les techniques de construction de traditions nord-est, est et méridionales semblent être comparables, ou du moins, semblables à celles qui ont été observées à Beaumont. Le protocole de construction (d'obédience nord-italienne et/ou de l'Est?) pourrait provenir des contacts entre des groupes culturels distincts, lors des circulations des biens, des échanges d'idées ou d'emprunts de techniques, entretenus depuis longtemps, à partir des réseaux de diffusion entre les groupes néolithiques. Dans le même sens, la présence de cristal de roche, d'obsidienne et probablement, de certains modèles de récipients méridionaux, illustre ces contacts et ces importations entre les groupes culturels distincts, avec les occupants de Champ Madame.

STRUCTURATION INTERNE DU BÂTIMENT

L'organisation générale du plan et la structuration des tranchées laissent supposer que les parois de ce bâtiment pourraient avoir été façonnées en terre selon une technique proche de celle du pisé (terre battue dans une forme) ou en bauge, et comporter une armature de poteaux latéraux (fig. 13 à 15). Les tranchées ont une

double fonction, celle qui consiste à circonscrire l'espace habité et celle qui permet d'installer à la fois les parois et les poteaux verticaux calés dans des trous de poteaux avec ou sans calages; l'ensemble étant

cimenté par l'apport de sédiment encaissant. En plan, une banquette centrale visible en particulier le long de la tranchée longitudinale sud correspond à l'apport de sédiment encaissant en position secondaire. La fonction

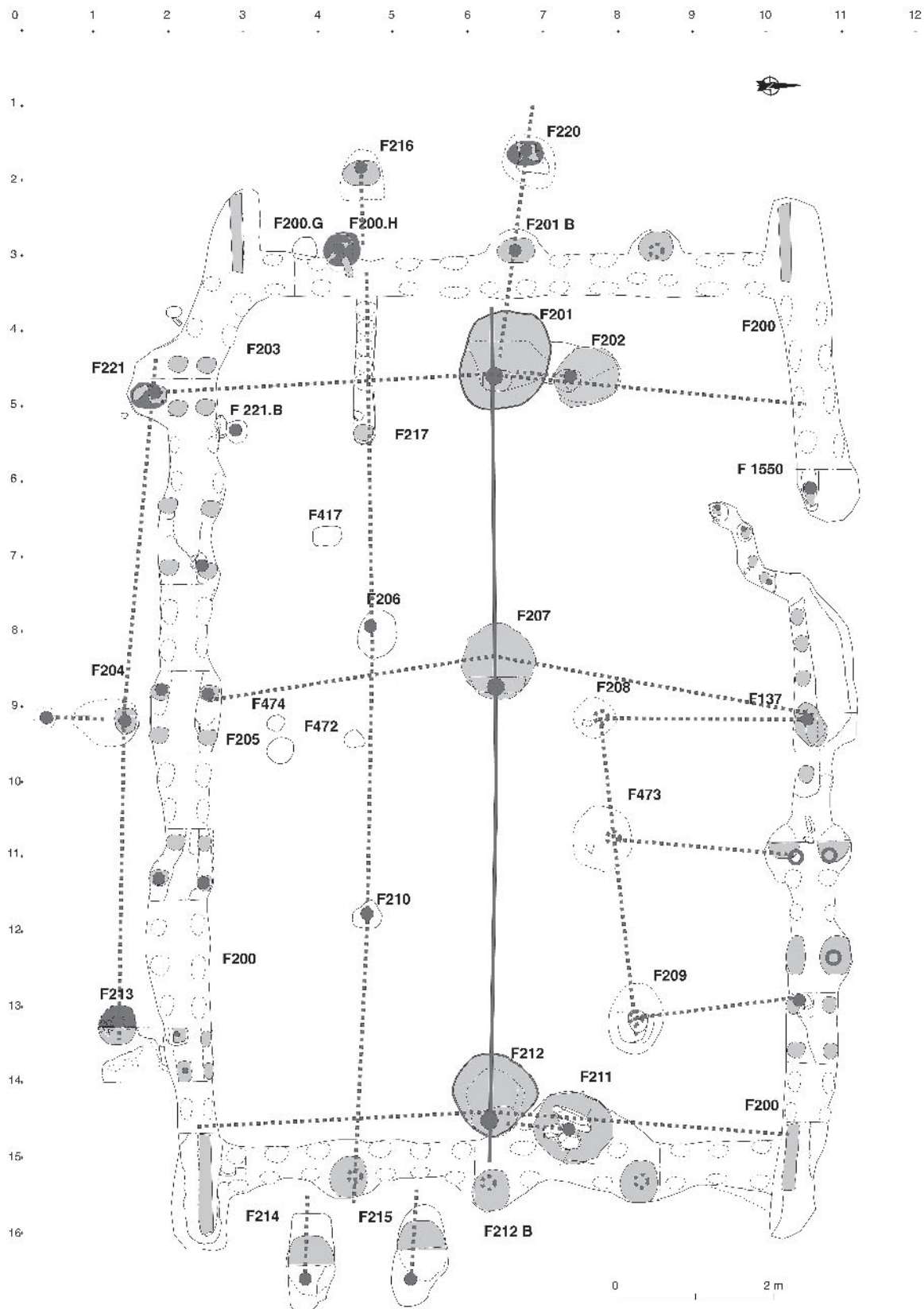


Fig. 13 – Beaumont, Champ Madame, reconstitution architecturale (interprétation Ch. Le-Barrier et S. Saintot; DAO, Gh. Macabéo).

de drain de ces tranchées n'est pas à exclure totalement car les remplissages, encaissés et particulièrement indurés par des dépôts carbonatés, révèlent une circulation de l'eau assez active dans ce secteur, mais il s'agit d'une simple conséquence sans qu'il y ait eu une réelle intention de drainer.

Plusieurs données techniques doivent être prises en considération. On constate, en effet, une volonté manifeste de procéder à un solide ancrage de la structure périphérique (poteaux et parois). Cet ancrage nécessite de profonds creusements qu'il semble difficile de réaliser sur de petites surfaces (matériaux compacts de la terrasse). Dans ces conditions, la réalisation d'une large tranchée facilite l'extraction des matériaux et permet l'utilisation d'outils plus variés et plus efficaces. Outre l'obtention d'une solide fixation au sol des parois, la profondeur des tranchées permet également une gestion plus efficace des bois mis en œuvre. Ceux-ci n'étaient peut-être pas standardisés. De ce fait, on peut envisager que les tranchées aient servi à « absorber » les différences de longueurs, afin de les régulariser au niveau de la toiture.

Habitabilité et fonction du bâtiment

De même que le bâtiment 2 avec lequel il est possible d'établir un parallèle structurel et architectural, le bâtiment 3 correspondrait à une maisonnette dite collective offrant un espace interne au sol de 96 m², pouvant accueillir deux familles comptant entre 10 et 12 personnes. Cette estimation du nombre d'habitant est établie sur le rapport entre la surface habitée et le nombre d'individus (Coiffier, 1984 ; Coudart, 1998).

À cette unité d'habitation peut être jointe une galerie longitudinale interne à plancher rehaussé, du côté de la paroi sud du bâtiment. Cette galerie pouvait faire office de grange en accueillant des ovicaprins et également servir de réserve surélevée pour stocker des céréales et d'autres denrées comestibles.

HYPOTHÈSE DE RESTITUTION DU BÂTIMENT

Technologie et architecture

Deux trous de poteaux situés à côté des poteaux des extrémités ont pu recevoir des poteaux de renforcement ou de stabilisation. Ces derniers sont placés au nord-est des poteaux principaux, en opposition aux vents dominants, comme ceci l'a déjà été précisé. Dans cette hypothèse, il est permis d'envisager que ces poteaux s'opposaient à des oscillations de la toiture sous l'action du vent (forte pente).

Les bois

En amont du site, l'Artière entame fortement le relief, creusant une gorge profonde. La compétition entre

les végétaux favorise la croissance d'arbres particulièrement élancés (frênes, chênes, hêtres) sous les sections les plus variées, aptes à fournir des fûts dépourvus de branches particulièrement adaptés à la construction.

Les charbons de bois, issus du poteau F 201b, proviennent en grande majorité de chênes à feuillage caduc. Ainsi, l'optimum de la chênaie au cours de l'Atlantique est confirmée. Aux alentours du site, le paléopaysage peut correspondre en partie à des champs de blé amidonnier, d'engrain, de froment et à des formations végétales de type chênaies, chênaies-hêtraies et chênaies-pineraies. Enfin, le long du cours de l'Artière, le développement d'une ripisylve, indique une certaine ouverture du milieu.

Constitution des murs périphériques

La profondeur des quatre tranchées périphériques confirme l'intention de garantir une bonne stabilité des parois. Il paraît évident que la condition pour obtenir cette stabilité était de procéder à un compactage des remblais mis en œuvre entre les parois. À cet effet, la largeur comprise entre les parois autorise le passage d'un homme. On se retrouve donc dans des conditions voisines de la mise en œuvre du pisé (homme à l'intérieur des banches pour le damage) à la différence près qu'ici le coffrage (paroi) reste en place.

Bien que la terre du site puisse être utilisée pour construire le bâtiment 3 en pisé (visite de Jacky Jeanet, architecte de l'association « Pisé Terre d'Avenir », spécialisée dans la construction en pisé), celle-ci n'offre pas les qualités requises pour construire selon cette technique suivant les normes en vigueur actuellement. L'argile qu'elle contient semble trop instable, car « gonflante » aux écarts d'humidité. Cette observation est à prendre avec beaucoup de réserve car, dans un autre contexte, on pourrait également faire remarquer que les terres utilisées pour la construction de certains bourgs médiévaux est impropre à l'usage que l'on en a fait. Cette objection peut être aisément contournée par l'utilisation de cette même terre sous forme de bauge, c'est-à-dire, en lui additionnant des fibres végétales. La bauge est aussi en mesure d'offrir une mise en œuvre plus aisée dans la mesure où il s'agit d'un mélange plus pâteux que le pisé et par conséquent plus facilement contenu entre des parois plus ou moins étanches. Précisons que ces deux formes d'emploi de la terre se rencontrent localement dans l'habitat vernaculaire.

Le comblement des tranchées des murs indique sans ambiguïté que l'on a utilisé la terre du site. Un rapide calcul permet d'évaluer le volume de terre à environ 40 m³ sur la base de mur de 2 m de hauteur.

L'analyse du bloc micromorphologique BCM5 prélevé au centre du comblement latéral de la tranchée de fondation F 200 sud a d'ores et déjà livré quelques résultats qui confortent en partie nos hypothèses sur les modes de constructions employés à Champ Madame (Saintot *et al.*, 2005). Ainsi, le comblement latéral de la tranchée se caractérise par une imbrication

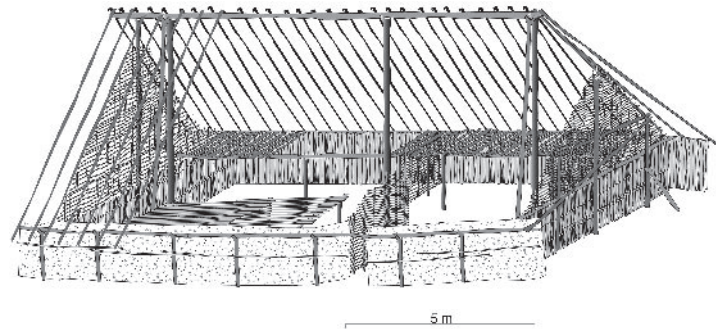


Fig. 14 – Beaumont, Champ Madame, reconstitution de l'ossature du bâtiment (DAO, Ch. Le-Barrier).

d'agrégats issus d'horizons argilo-poussièreux et d'horizons composés de limons calcaires, mêlée à des graviers à dominance calcaire. Certains présentent des traits biologiques hérités qui témoignent d'apports issus d'horizons de surface développés en ambiance humide (tests de limaces). L'hétérogénéité des matériaux et leur mode d'imbrication résultent d'apports massifs de type remblai.

Le degré de compaction, repris cependant par des phénomènes de dessiccation, est marqué et témoigne de phénomènes de tassement. Ces caractères sont compatibles avec des remblais d'aménagement. Les rejets d'activités sont occasionnels et limités à de fins fragments de tessons. Quelques agrégats de boue carbonatée finement malaxés sont également observés mais apparaissent occasionnels.

La fissuration provoquée par les phénomènes d'humectation/dessiccation, postérieurs à la mise en place des matériaux, limite l'interprétation en terme d'aménagement en terre crue, hypothèse soulevée pour les procédés de construction des élévations. Enfin, le mode d'imbrication des différentes fractions exclut l'hypothèse d'un colmatage progressif de la tranchée de fondation F 200 sud.

La mise en place des parois est soumise à plusieurs contraintes. Il est d'une part nécessaire que la hauteur des parois respecte la hauteur projetée du mur et le niveau d'appui de la toiture. En second lieu, il est nécessaire de stabiliser provisoirement les bois des parois avant la mise en place des remblais. Ces contraintes ont impliqué que la mise en place de la structure principale soit réalisée au préalable (poteaux faitiers, poteaux des murs, sablières et chevrons). Des lisses fixées contre les poteaux ont probablement été utilisées pour obtenir un calage provisoire. De la même manière, ces lisses ont pu servir pour régulariser le niveau supérieur des parois.

La base des pignons apparaît construite selon le même procédé que les murs longitudinaux (fig. 15). En revanche, l'édification de la partie supérieure des pignons selon la même technique soulève quelques difficultés. En effet, l'emploi de bois plus longs entraîne inévitablement davantage de « trous » dans les parois. En outre, le bourrage de la terre devient une opération quasiment irréalisable entre des parois élevées, sans accès supérieur.

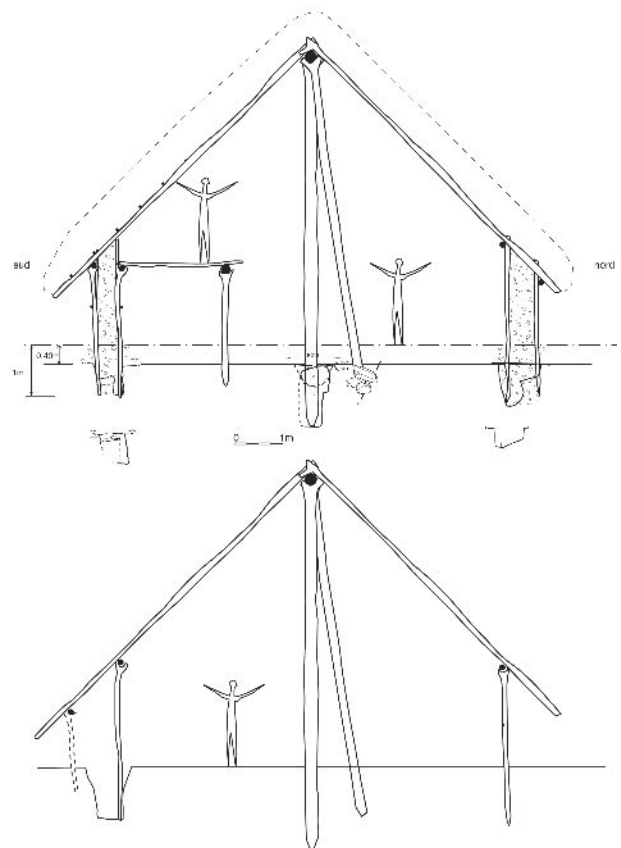


Fig. 15 – Beaumont, Champ Madame, coupe transversale (DAO, Ch. Le-Barrier).

Les quelques trous de poteaux observés dans les murs périphériques sont probablement de diamètre réduit (en tout cas leur mise en place n'a pas nécessité de larges creusements). Leur fonction porteuse semble mal assurée par ces poteaux seuls et l'on peut se demander si une partie de cette fonction n'est pas prise en compte par les murs de terre. Il s'agit là d'une remarque importante, au plan technique. Elle implique que la terre des murs soit suffisamment compacte pour reprendre le poids de la toiture. Le transfert des charges sur les murs de terre est une condition fondamentale pour bénéficier pleinement des effets de

l'inertie. C'est aussi, dans le cadre d'une vue dynamique de la technique de construction, une étape fondamentale pour s'affranchir de la nécessité de construire des parois en bois avec, à terme, la disparition envisageable de toutes tranchées de fondation.

La toiture

La présence des extrémités « dépassantes » des murs longitudinaux implique que la toiture déborde largement des pignons. À l'ouest, le calage de poteau F 220, isolé mais centré, a pu recevoir un poteau soutenant ce débordement dont la forme générale pouvait être en croupe (fig. 16).

Durabilité et habitabilité du bâtiment

Outre des caractéristiques dimensionnelles qui en font un des espaces bâtis les plus importants du site, la conception du bâtiment 3 permet de penser qu'il offre une meilleure étanchéité aux agressions externes (courants d'air, petits animaux). De ce point de vue, la chicane renforce cette notion de protection notamment à l'égard des risques d'incendie en réduisant l'effet de dispersion d'étincelles dues aux souffles de vents directs sur un éventuel foyer. La stabilité de l'édifice et sa résistance au vent se trouvent considérablement améliorées dans sa partie inférieure. Les murs de terre contribuent sensiblement au confort d'un habitat ; toutefois, il est difficile ici de transposer à l'édifice les qualités propres aux constructions en terre et en particulier des notions d'inertie thermique qui supposent une bonne étanchéité générale pour bénéficier pleinement de ces apports. La durabilité d'un tel bâtiment apparaît supérieure à une construction faite de simples murs de torchis.

DE LA MAISONNÉE À L'HABITAT GROUPE

Si l'on tient compte de l'ensemble de ces paramètres, les dimensions de cet édifice au sol sont de 9,50 m par 14 m en incluant les tranchées latérales est-ouest et elles correspondent à 8 m par 12 m, en ne comptant que le périmètre interne aux quatre tranchées. La surface habitable est de 96 m².

L'architecture de cette construction se caractérise par :

- quatre tranchées jointives légèrement cintrées aux deux extrémités est et ouest. Les tranchées latérales présentent des « excroissances » aux quatre angles du bâtiment, car les tranchées longitudinales débordent d'un mètre par rapport aux tranchées latérales à l'est et à l'ouest ;
- huit structures de maintien supportant l'axe principal de faitage, dont six trous de poteaux et deux

calages. Outre les cinq structures principales localisées au centre de l'axe faitier, dont deux aménagements (renforts) sont décalés vers le nord, ce décompte inclut les deux poteaux implantés dans les tranchées latérales est et ouest ainsi qu'un calage aménagé à l'ouest et à l'extérieur de l'enceinte du bâtiment ;

- la présence d'une entrée en chicane aménagée le long de la première moitié nord-ouest de la tranchée interrompue F 200 nord. L'espace de circulation d'un mètre de large est ceinturé à l'intérieur de l'espace habitable au sud-est par une rigole anguleuse. Cette dernière structure compte trois trous de piquets implantés à 50 cm les uns des autres ;
- un ensemble de 18 structures (trous de poteaux, trous de piquets et calages) aménagés à l'intérieur du bâtiment (n = 11) et à l'extérieur de celui-ci (n = 7). Les poteaux et les piquets intérieurs sont essentiellement répartis dans les deux tiers sud du périmètre habitable et les poteaux et les calages extérieurs sont implantés à la périphérie sud, sud-ouest et sud-est des tranchées F 200, servant probablement de structures de maintien aux parois de l'édifice ;
- une structuration interne des tranchées de fondation complexe. Un creusement bilatéral servant à l'implantation de piquets est cimenté au centre par un bourrage constitué par le sédiment encaissant réemployé comme matériau de construction. Ce mode de fondation doté de coffrage convient parfaitement pour élever des parois en « pisé » ou en bauge, c'est-à-dire, de terre mélangée de paille, de cailloutis et même de tessons ;
- l'absence de foyer, pourrait s'expliquer par l'aménagement d'une structure de combustion sur une sole surélevée ne laissant ainsi aucune trace visible sur le terrain naturel, lors du décapage. Dans ce contexte, l'aménagement d'un four en argile, détruit par l'érosion est tout à fait envisageable.

Enfin, et il s'agit là de l'un des aspects le plus important et le moins tangible, la symbolique de ce bâtiment n'est sans doute pas aléatoire, car l'installation centrale d'un bâtiment, sur tranchées jointives et sur poteaux profondément enfoncés dans le sol, peut témoigner d'un marquage social et culturel particulier, au sein de l'habitat groupé.

Champ Madame pourrait correspondre à la superposition d'occupations au cours du Néolithique moyen II restituant plusieurs états d'installations organisées, surimposées sur le même site, mais la superposition et le chevauchement des structures ne sont pas déterminants et probants en ce sens ; ceci à l'exception du complexe funéraire qui recoupe partiellement le bâtiment 2 (l'espace sépulcral et le bâtiment 2 bis étant sans doute associés à une phase plus récente, entre la fin du Néolithique moyen II et le début du Néolithique final). Au-delà de l'emprise concernée par le projet d'aménagement et de la surface de fouille décapée, l'étendue réelle du gisement

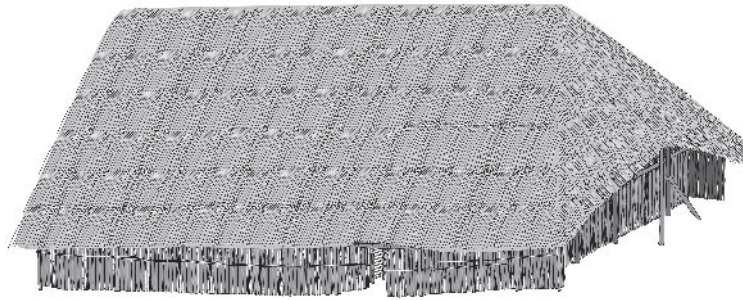


Fig. 16 – Beaumont, Champ Madame, reconstitution de la toiture (DAO, Ch. Le Barrier).

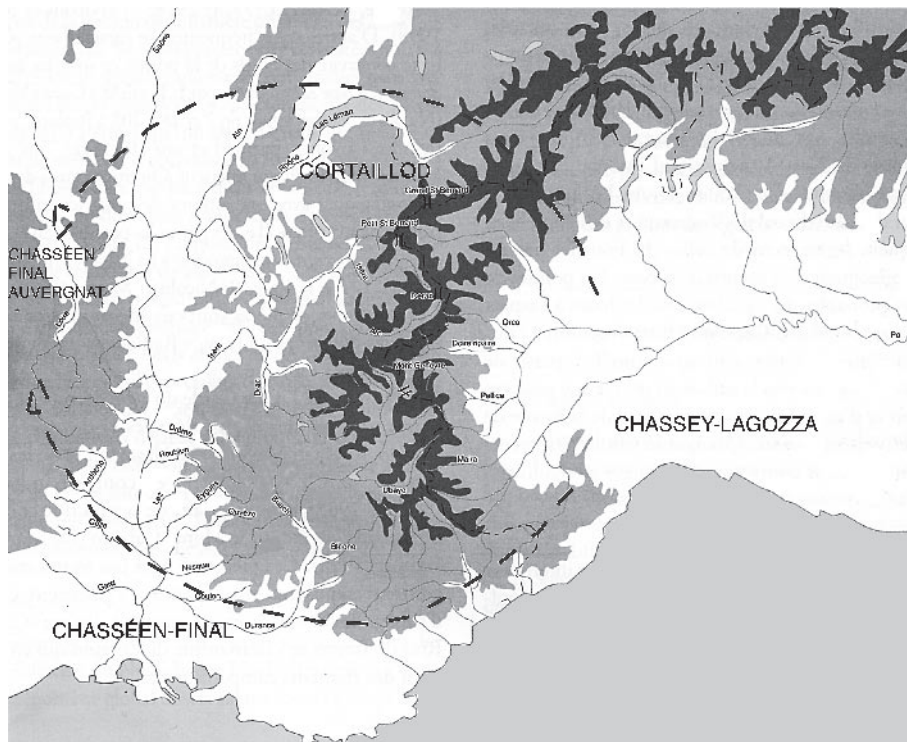


Fig. 17 – Sphère d'influences culturelles (dans le domaine de l'architecture) par rapport à l'habitat de Beaumont, Champ Madame et Artière-Ronzière (DAO, S. Saintot).

néolithique pourrait couvrir plus d'une vingtaine d'hectares, à l'identique des occupations du sud de la France (Beeching, 1999 b; Müller, 1999; Vaquer, 1990) mais aussi à celle du nord de l'hexagone (Coudart, 1998; Soudsky *et al.*, 1982). Champ Madame et Artière-Ronzière, caractérisé par l'association habitat/espaces collectifs, représente un habitat groupé localisé entre les sphères culturelles septentrionale et méridionale chasséennes. L'enceinte, matérialisée par des fossés palissadés interrompus circonscrivant dans son périmètre interne six bâtiments, pourrait appartenir à l'un des états d'occupation reconnus sur le site. Cette palissade attesterait un statut particulier de ce site (de contrôle?) en Basse Auvergne.

La présence de plusieurs bâtiments inscrits au sein d'un habitat structuré, permet d'étayer l'hypothèse de la sédentarisation effective des communautés

agropastorales au Chasséen final. En effet, à la fin du Néolithique moyen II, les néolithiques ont probablement cherché la proximité des terres les plus riches, à proximité de la plaine fertile de la Limagne. Mais les occupants de Champ Madame se sont sans doute également installés dans une zone de contacts et d'échanges probablement très dense, liée au commerce du sel, à la diffusion des lames de haches (métadolérite, andésite) et probablement à d'autres productions locales. Une première évaluation des restes osseux fauniques indique la dominance du bœuf évoquant une tradition d'obédience septentrionale des sociétés de production rurales et pastorales, en rapport à la gestion des cheptels et à la consommation des espèces. De plus, les premières observations réalisées sur le matériel céramique, permettent de constater des influx sur la diffusion des styles méridonaux, du Nord-Est et du Centre-Ouest (Chasséen méridional, NMB,

Michelsberg, Néolithique moyen de l'Ouest). Pour les importations à longues distances comme le quartz hyalin (massif alpin), le silex du Crétacé inférieur bédoulien (Vaucluse) ou l'obsidienne (Sardaigne, Monte Arci), des réseaux de diffusions indirects ou des relais peuvent être envisagés car ces matières premières sont acheminées en très petite quantité ou en faible proportion (silex bédouliens) à Beaumont. Deux axes de circulation est-ouest et sud-nord seraient donc privilégiés et ce via la vallée du Rhône. Au contraire, l'approvisionnement en silex blond du Crétacé supérieur du Berry, également diffusé à longue distance mais en assez forte quantité depuis le sud du Bassin parisien suivant un axe nord-sud, relèverait plutôt de réseaux directs et réguliers, via la vallée du Cher.

La structuration architecturale du bâtiment 3 et la présence de cristal de roche dans les comblements des

fondations pourraient être liés et témoigneraient de l'impact des courants d'influence culturelle de l'Est (Cortailod tardif) et méridionaux (Chassey-Lagozza) (fig. 17).

Il est toutefois difficile de trancher entre une hypothèse de déplacement de groupes néolithiques, depuis le monde méditerranéen et de transfert des connaissances par acculturation, et celle qui favoriserait l'idée d'un emprunt et d'acquisition de techniques véhiculés par quelques initiés.

En l'état actuel des études, les influx de l'Est et du Sud prévalent dans le domaine architectural sur le site de Beaumont, le bâtiment 3 de Champ Madame en est l'exemple le plus représentatif. ■

Remerciements : Nous remercions vivement Alan Mac Carthy (Inrap RAA) pour sa traduction du résumé en anglais.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BEECHING A. (1999a) – Les premières étapes de circulation et le peuplement dans les Alpes françaises au Néolithique, *Circulations et identités culturelles alpines à la fin de la Préhistoire*, Matériau pour une étude, Valence, Travaux du C.A.P., n° 2, p. 427-480.
- BEECHING A. (1999) – Quelles maisons pour les néolithiques méridionaux ? Les cas rhodaniens examinés dans le contexte général, in A. Beeching, J. Vital dir., *Préhistoire de l'espace habité en France du Sud et Actualité de la Recherche*, Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, 1^e session, Valence, Travaux du C.A.P. Valence n° 1, p. 29-61, 14 fig.
- BEECHING A., BERGER J.-F., BROCHIER J.-L., FERBER F., HELMER D., SIDI MAAMAR H. (2000) — Chasséens : agriculteurs ou éleveurs, sédentaires ou nomades ? Quels types de milieux, d'économies et de sociétés ? in M. Leduc, N. Valdeyron et J. Vaquer dir., *Sociétés et espaces*, Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, 3^e session, Toulouse, 6-7 nov. 1998, Toulouse, éd. Archives d'Écologie Préhistorique, p. 59-79.
- BERNABO BRÉA M., CATTANI M., FARELLO P. (1994) – Una struttura insediativa del Neolitico superiore a Sant'Andrea di Travo (Piancenza), *Quaderni del Museo Archeologico Ethnologico di Modena*, I, p. 55-87.
- BERNABO BRÉA M., CASTAGNA D., OCCHI S. (1998-1999) – L'insediamento del Neolitico superiore a Sant'Andrea di Travo (Piancenza), *Padusa*, anno 34-35, p. 7-54.
- BERSU G. (1936) – Goldberg. Kr. Aalen (Baden-Württemberg), *Germania*, n° 20.
- BINDER D. (1987) – *Le Néolithique ancien provençal : typologie et technologie des outillages lithiques*, Gallia Préhistoire, supplément n° 24, éd. du CNRS, Paris, 205 p.
- BINDER D. (1998) – Silex blond et complexité des assemblages lithiques dans le liguro-provençal. in D'Anna A. et Binder D. dir., *Production et identité culturelle*. Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, Actes de la 2^e session, Arles 8-9 nov. 1996, Antibes, APDCA, p. 111-128.
- COIFFIER C. (1984) – *Architecture mélanésienne, un inventaire de l'habitat vernaculaire des îles mélanésiennes*, Paris : Unité pédagogique d'architecture, n° 6, 2 volumes (Mémoire de III^e cycle).
- COUDART A. (1998) – *Architecture et société néolithique : l'unité et la variance de la maison danubienne*, Documents d'Archéologie française, 67, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 242 p.
- GALLAY A., CHAIX L. (1984) – Le dolmen M XI : texte et planches, documents annexes, 2 vol, Lausanne, *Bibliothèque historique vaudoise*, (Le site préhistorique du Petit-Chasseur, Sion, Valais ; 5, 6, *Cahiers d'archéologie romande* ; 31, 32, Document du Département d'anthropologie de l'Université de Genève ; 8, 9).
- LÉA V. (2003) – Un atelier de fabrication de micro perçoirs au Chasséen : le site de la Cabre (Var), *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 100, p. 517-532.
- LIÉGARD S., FOURVEL A. (2001) – *Coulanges « Les Fendeux »*, Document final de synthèse, Vol. 1 DFS, AFAN, SRA Auvergne.
- LOISON G. (1997) – RN 89 – *Sortie ouest de Clermont-Ferrand. Beaumont – Le Colombier, une occupation stratifiée du Chasséen récent*, Rapport complémentaire au DFS, AFAN, SRA Auvergne, 80 p.
- MÜLLER A. (1995) – Structures d'habitat de la fin du Néolithique moyen à la Ponchonière (Aubignosc, Basses-Alpes), in J. Guilaine et J. Vaquer dir., *L'habitat néolithique et protohistorique dans le Sud de la France*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Séminaire du Centre d'Anthropologie, Toulouse, Documents d'Archéologie Française, 1, p. 13-21.
- MÜLLER A. (1999) – Structures d'habitat de la fin du Néolithique moyen à la Ponchonière (Aubignosc, Alpes-De-Haute-Provence), in A. Beeching, J. Vital dir., *Préhistoire de l'espace habité en France du Sud et Actualité de la Recherche*, Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, 1^{re} session, Valence, Travaux du C.A.P. Valence n° 1, p. 63-70.
- RIMBAULT S. 2001 – *Beaumont (Puy-de-Dôme), Champ Madame et Artière Ronzière*, DFS d'évaluation archéologique. DFS AFAN, SRA Auvergne, 17 p.
- SCHRÖTER P. (1975) – Zur Besiedlung des Goldberges im Nördlinger Ries, *Ausgrabungen in Deutschland*, I, VorgeschichtRömerzeit, Mainz, p. 98-114.
- SAINTOT S. (2002) – La maison chasséenne du site de Blagnat à Montmeyran (Drôme), *Archéologie du TGV Méditerranée, Fiches de synthèse, Tome 1 : La Préhistoire*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, 8, publications de l'UMR 154 du CNRS, p. 19-22.
- SAINTOT S., BALLUT C., BRISOTTO V., CABANIS M., COU-TEAU S., GASCQ J., GEORJON C., LALAÏ D., MACABEO Gh., PARENT D., ROUQUET J., VERNET G. (2004) – *Beaumont Champ Madame et Artière Ronzière. AFU Les Jardins de Bernard Maître*, Document final de synthèse Inrap, DRAC SRA Auvergne, 2 volumes, texte 254 p.

SAINTOT S., BALLUT C., BRIZARD M., CABANIS M., CAILLAT P., COUTEAU S., GEORJON C., MACABEO Gh., SÉNÉPART I., VERNET G., WITTMANA., WATTEZ J. (2005) – *Beaumont Champ Madame, Les Foisses 2^e tranche*, Rapport final d'opération préventive de fouille Inrap, DRAC SRA Auvergne, 2 volumes, texte 248 p.

SOUDSKY B., BAYLE D., BEECHING A. (1982) – L'habitat néolithique et chalcolithique de Cuiry-Les-Chaudardes, 1972-1973, *Revue de Picardie*, p. 57-127.

VAQUER J. (1990) – *Le Néolithique en Languedoc occidental*, Paris, éd. du CNRS, 412 p.

VORUZ J.-L. (1991) – *Le Néolithique suisse, bilan documentaire*, Document du Département d'Anthropologie et d'Écologie de l'Université de Genève, n° 16, p. 67-68.

WINIGER A. (1985) – *L'habitat néolithique moyen du Petit Chasseur II : analyse du secteur oriental*, Département d'anthropologie de l'Université de Genève.

Sylvie SAINTOT

Inrap RAA
Centre archéologique de Bron
12, rue Maggiolini, F-69500 Bron

Christian LE BARRIER

Inrap RAA – Archéologie du bâti
Centre archéologique du Brezet
13, rue Pierre-Boulanger, F-63000 Clermont-Ferrand

Dominique LALAI

Inrap RAA
Centre archéologique de Bron
12, rue Maggiolini, F-69500 Bron

Ghislaine MACABÉO

Inrap RAA
Centre archéologique de Bron
12, rue Maggiolini, F-69500 Bron

Manon CABANIS

Inrap RAA – Géolab UMR 6042
Maison des Sciences de l'Homme
4, rue Ledru, F-63057 Clermont-Ferrand Cedex

Cathy GEORJON

Inrap RAA
Centre archéologique du Brezet
13, rue Pierre-Boulanger, F-63000 Clermont-Ferrand

Julia WATTEZ

Inrap CIF/UMR 5140
« Archéologie des sociétés méditerranéennes,
milieux, territoires, civilisations »/
unité sol-Agro-Paris-tech.
